



Accueil et intégration des migrants sous la présidence Macron - Michel Piolat -

Chronique #6 : Oct. - Décembre 2018

Récemment, Eurostat a publié des données relatives aux demandes d'asile en France et en Europe pour les neuf premiers mois de l'année 2018. S'agissant des demandes d'asile enregistrées, la France dépasse légèrement l'Allemagne et devient le premier pays européen (représentant un quart des demandes déposées en Europe). D'après Eurostat, c'est moins l'augmentation de la demande en France que l'effondrement dans les pays voisins (Allemagne, Italie) qui explique ce phénomène. En effet la décroissance spectaculaire de la demande d'asile en Europe constatée en 2017 s'est poursuivie en 2018. Il reste qu'en France le nombre de demandeurs est passé de 100 000 en 2017 à 115 000 (estimation) en 2018. L'Ofpra explique cette hausse par une accélération des délais de traitement dans les préfectures, première étape de la procédure d'asile. Sans surprise, une autre explication est avancée par le RN et LR : c'est la générosité sur le dos des contribuables et le laxisme administratif de la France qui attirent les demandes d'asile en France. Interprétation difficile à soutenir, car si avec Eurostat, on ne considère que les demandeurs

adultes, le taux d'accord du statut de réfugié s'établit à 23 % en France contre 36 % en Europe.

Une troisième explication semble plus plausible. Une partie des migrants arrivent en France avec l'intention de se rendre en Angleterre, ils se massent dans le Calais. D'autres n'ont pas ce projet et parfois n'ont pas vraiment de projet autre que ne pas retourner chez eux. On retrouve ces derniers à Paris et dans d'autres grandes villes de France. Les démantèlements des campements de fortune des uns et des autres, ont conduit une bonne partie d'entre eux à être mis à l'abri dans des structures où ils étaient "pris en charge" aussi par les agents de l'OFII et de l'Ofpra. Nul doute que cette prise en charge administrative a conduit un grand nombre de ces exilés à bout de force à demander l'asile. Aucun risque de "submersion" puisque 70 à 80 % d'entre ces demandeurs seront déboutés de leur demande et en principe renvoyés dans leurs pays.

Mais la focalisation, justifiée, sur les migrants et les demandeurs d'asile est telle que, pour reprendre les termes du Gisti « *on efface du paysage celles et ceux qui, bien qu'installés en France parfois de longue date et y travaillant souvent dans des secteurs délaissés par la main-d'œuvre française, sont toujours en situation irrégulière de séjour: les sans-papiers* ». Trois cent mille personnes selon les estimations, les sans-papiers, condamnés à la clandestinité et à l'exploitation par des patrons délinquants au regard du droit du travail, sont devenus invisibles¹. **La lutte pour une régularisation massive des sans-papiers ne doit pas faiblir, elle doit s'amplifier.**

Mais revenons sur le terrain.

1 <http://www.gisti.org/spip.php?article6061>

1. Sur le terrain

Le flux de migrants ne s'est pas tari. Les frontières sont poreuses quoiqu'on fasse. Des dizaines de milliers de migrants sont refoulés aux frontières italienne et espagnole, mais des milliers d'autres passent à travers les mailles du filet policier et douanier. De façon rapide, on peut dire que ces derniers se répartissent en deux groupes, les demandeurs d'asile et les demandeurs d'exil. Les premiers désirent, une fois le statut de réfugiés acquis, soit rester en France soit tenter leur chance dans un autre pays européen, notamment l'Allemagne. Les seconds ont choisi de s'exiler en Angleterre, pays dont beaucoup parlent la langue, pays où règne le multiculturalisme, pays où certains ont des contacts. Les premiers sont surtout à Paris, mais aussi dans d'autres grandes villes de France. Les seconds se massent dans le Calais. Les uns comme les autres sont périodiquement évacués de leurs abris de fortune et, pour certains, **conduits dans des centres où on ne sait pas assez ce qui se passe pour eux. Pas de doute cependant, la majorité sont orientés vers des centres de rétention administrative en vue de leur expulsion de France.**

Peut-être dans la crainte d'une prochaine conclusion des accords sur le brexit, les candidats à l'immigration en Angleterre ont adopté une nouvelle méthode de traversée de la Manche, particulièrement périlleuse en plein hiver : l'utilisation d'embarcations volées dans les ports ou fournies par des passeurs, on ne sait pas. Beaucoup échouent, font appel aux secours en mer et finalement sont remis à la Police aux frontières. **Que deviennent-ils ? On ne le sait pas assez non plus.**

Enfin, cette période met de plus en plus en lumière le rôle des maires dans la mise à l'abri des migrants et l'aide humanitaire et administrative auprès des Mineurs non accompagnés.

4 octobre. Metz : le maire réclame une meilleure répartition des demandeurs d'asile. « *Je ne vais pas pouvoir tenir longtemps avec des gymnases occupés* », a déclaré Dominique Gros, le maire socialiste de Metz, faisant référence à la centaine de personnes, majoritairement issues des pays des Balkans, qui occupent depuis samedi un complexe sportif de la ville, entraînant l'annulation d'entraînements, de compétitions et de séances scolaires. « *La France peut très bien recevoir les gens qui tentent l'asile* » mais il faut organiser « *une dispersion sur le territoire national* ».

D. Gros a aussi réclamé l'ouverture d'autres "guichets uniques" en Lorraine, afin de soulager celui de Moselle, qui enregistre actuellement les personnes sollicitant le statut de réfugié pour les quatre départements lorrains.

8 octobre. Marseille : évacuation de quelques dizaines de migrants occupant une ancienne caserne militaire près de la gare Saint-Charles. Vers 7 heures ce matin, une quinzaine de cars de CRS se sont positionnés devant la caserne Masséna. Plusieurs migrants sont d'emblée partis d'eux-mêmes, avec un sac à dos et un sac plastique à la main. Les policiers ont fait sortir, dans le calme, la trentaine de personnes qui restaient dans le squat vers 9 h. Selon Amélie Dessaux, porte-parole du *Collectif citoyen du 3^e arrondissement*, « *la plupart sont demandeurs d'asile, ils sont en situation régulière. Ils ne comprennent pas pourquoi on ne les laisse pas dormir, même dans un endroit aussi pourri, et se demandent bien où on va les emmener* ». Les migrants, escortés par la police, ont été emmenés en bus dans un gymnase du Nord de la ville où ils doivent être temporairement hébergés.

23 octobre. Grande-Synthe : démantèlement d'un campement de 1800 personnes. En cinq mois, c'est la sixième opération de démantèlement du campement de Grande-Synthe (Nord), près du port

de Dunkerque. Ses occupants sont en majorité des candidats au passage clandestin en Grande-Bretagne. Ils doivent être conduits en bus dans des structures d'hébergement réparties dans l'ensemble des Hauts-de-France et des régions périphérique, selon un communiqué de la préfecture du Nord. D'après les associations, la date de l'évacuation était connue et environ un tiers des migrants ont quitté le campement la veille. *« Entre ceux qui ne sont pas partis, ceux qui vont revenir et les nouveaux, dans huit jours, on en sera au même point »*, avance la vice-présidente de l'association Salam dans le Dunkerquois. Quant à ceux qui sont partis, ils reviendront *« parce qu'ils savent que ce n'est pas la peine de demander l'asile en France »*. La directrice d'Emmaüs à Grande-Synthe reprend *« Nous sommes pour les mises à l'abri et on sait que certains sont contents de pouvoir se mettre au chaud, mais pas dans n'importe quelle condition et le problème de fond reste »*.

De son côté, la préfecture du Nord affirme dans son communiqué *« Derrière ce signal de fermeté, l'État souhaite faire savoir que le littoral dunkerquois ne saurait en aucun cas constituer une enclave mafieuse aux mains des passeurs kurdes »*.

Fermeté en effet, car une soixantaine de migrants "mis à l'abri" sont désormais menacés d'une expulsion, principalement vers l'Irak, pays où ils sont exposés à des risques de traitement inhumains et dégradants. Ils sont enfermés dans les Centres de rétention administrative (CRA) de la région en attente de leur "éloignement".

La Cimade rappelle que les personnes exilées qui arrivent sur la commune doivent bénéficier de l'hébergement de droit commun, avec notamment l'accès aux dispositifs du 115, comme solution digne et durable. De plus, l'enfermement en rétention administrative et la volonté du gouvernement d'expulser vers l'Irak sont profondément contraires à

une politique d'accueil et de protection des personnes exilées, et doivent cesser immédiatement.

23 octobre. Rouen : évacuation d'un squat occupé par près de 100 migrants. Les forces de l'ordre ont évacué une ancienne maison de retraite, propriété de la ville de Rouen, occupée par près d'une centaine de migrants depuis le printemps dernier. L'évacuation découle d'une ordonnance du TGI de Rouen rendue en août qui laissait aux squatteurs un délai de deux mois pour quitter les lieux.

Selon la préfecture de Seine-Maritime, cet immeuble, qui avait abrité jusqu'à 200 migrants, *« est une propriété désaffectée de la ville de Rouen qui est en cours de vente. Son occupation illégale, depuis le mois de mai 2018, prive le nouvel acquéreur de la jouissance de son bien et constitue par ailleurs un risque pour ses occupants en termes de sécurité incendie et de sécurité sanitaire »*.

La sous-préfète de Seine-Maritime en charge de la Politique de la ville a indiqué que les personnes présentes étaient des *« réfugiés statutaires, des demandeurs d'asile, des mineurs isolés, des hommes isolés, très peu de familles »*. Ces personnes *« seront relogées ce soir, en CADA, en CPH, selon leur situation »*, a-t-elle précisé. Le 19 octobre, cinq familles totalisant 18 personnes, ont été relogées par la ville de Rouen, à fait savoir le cabinet du maire PS de Rouen Yvon Robert.

Enfin, selon une militante associative, une partie des occupants avaient quitté les lieux quelques jours avant l'expulsion. *« Ce sont des personnes notamment en procédure de réexamen de leur demande d'asile, il y avait un risque qu'elles soient placées en rétention »*.

26 octobre. Nantes : un nouveau campement de migrants évacué. Environ 70 migrants, essentiellement des hommes, étaient installés dans des tentes sous le pont d'une voie ferrée, square Vertais. Parmi eux, une seule famille, avec un enfant de deux ans, a été prise en charge par le 115,

mais le reste du groupe ne s'est vu proposer aucune solution d'hébergement. Après avoir patienté plusieurs heures sur un trottoir, une soixantaine d'entre eux ont décidé de prendre la direction de la préfecture. Rassemblés sur le parvis de la préfecture, accompagnés par des bénévoles qui leur ont apporté des boissons chaudes et des petits pains, ils attendent. L'une des bénévoles, ne cache pas sa colère: « *C'est quoi, le but de cette évacuation? C'est un signe pour leur dire: on ne veut pas de vous? Mais les migrants vont crever sur le trottoir. La mairie doit s'adapter. De nouveaux réfugiés vont continuer à arriver* ».

Après la dernière évacuation du square Daviais, la municipalité s'était engagée à ne tolérer aucune autre occupation de l'espace public.

27 octobre. Ouistreham : face-à-face tendu entre pro et anti-migrants. Ils s'étaient déjà affrontés sur les réseaux sociaux. Pro et anti-migrants se sont retrouvés face-à-face au port d'Ouistreham, dans le Calvados. Le *Parti de la France*, fondé par des anciens du *Front National*, avait appelé à manifester pour réclamer l'expulsion de la centaine **de migrants rassemblés à Ouistreham, dans l'espoir de grimper dans un camion pour l'Angleterre.** Répondant à cet appel, **une cinquantaine de manifestants se sont rassemblés aux cris de « Ouistreham aux Français » ou « Clandestins dehors ».** Ils ont trouvé en face d'eux près de 300 manifestants criant « *Dehors les fachos* » et des slogans en faveur de l'accueil des migrants.

Les deux camps étant séparés par plusieurs centaines de mètres et un important cordon de gendarmes, il n'y eut que des affrontements verbaux. Les deux manifestations ont fini par se disperser deux heures après les premières invectives.

Quant au sort des migrants, le préfet du Calvados a annoncé qu'une quarantaine de lits seront à leur disposition dès le 5 novembre, mais à Caen, pour les éloigner d'Ouistreham.

30 octobre. Pas-de-Calais : évacuation d'un camp de migrants implanté sur une aire d'autoroute. Une trentaine de migrants originaires du Soudan s'étaient implantés sur une aire de repos de l'autoroute A 26, dans le Pas-de-Calais. Trente-deux migrants, dont six mineurs, ont été conduits par les services de l'État dans des centres d'accueil pour y être « *mis à l'abri* ».

31 octobre. Nantes : il n'y a plus aucun migrant dans les gymnases réquisitionnés. Le 20 septembre dernier, la mairie de Nantes réquisitionnait cinq gymnases municipaux afin de mettre à l'abri les quelque 700 migrants évacués du square Daviais. Elle s'était alors engagée à trouver des solutions d'hébergement plus durables et à libérer les salles sportives avant le début octobre. C'est ce qui a été fait ces derniers jours, les migrants ayant été en partie hébergés dans une caserne désaffectée de la ville et dans deux autres communes de la métropole, sans qu'on sache précisément dans quelles structures. Du point de vue de la mairie de Nantes, une troisième étape doit désormais s'ouvrir : celle de la prise en charge par l'État dans le cadre du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile.

2 novembre. Drôme : vingt migrants Pakistanais interceptés dans un véhicule italien. Les gendarmes du peloton autoroutier départemental ont contrôlé ce véhicule alors qu'il était arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence de l'A7 à Montboucher-sur-Jabron, apparemment tombé en panne. Vingt personnes d'origine pakistanaise sans titre de séjour, dont quatre mineurs, étaient transportées dans la partie arrière du véhicule, dépourvue de fenêtre et fermée par un cadenas. À l'avant, le conducteur du véhicule de nationalité italienne et un passager de nationalité indienne. « *Les premiers éléments de l'enquête laissent penser que le chauffeur et son passager seraient des passeurs. Ils ont été placés en*

garde à vue. Les autres personnes ont été placées en rétention administrative et font l'objet d'une procédure d'obligation de quitter le territoire par la préfecture », a indiqué le procureur.

3 novembre. À Bayonne, la société civile organise l'aide aux migrants. À la fin du printemps, Bayonne est devenue un lieu d'étape sur la route migratoire reliant l'Afrique à l'Europe. À partir du mois de juin, place des Basques, en plein centre-ville, une dizaine puis, petit à petit, plusieurs dizaines de personnes débarquent chaque jour des cars en provenance d'Espagne. Quelques initiatives spontanées d'assistance ponctuelle, se coordonnent et s'organisent progressivement en une prise en charge plus globale. Aujourd'hui, l'initiative s'est transformée en association, *Diakité*, prénom du premier migrant mineur pris en charge. Depuis le 29 octobre, *Diakité* intervient dans les locaux ouverts par la mairie pour mettre à l'abri les migrants, le temps de leur escale bayonnaise. Ses membres distribuent des repas et accompagnent les personnes jusqu'aux cars qui les conduiront vers les villes du Nord.

À côté de ce soutien citoyen de circonstance, l'association *Solidarité migrants-Etorkinakin* (« *Avec ceux qui arrivent* », en basque), créée en 2015, vient aussi en aide aux migrants, notamment en accompagnant les mineurs, qui doivent prouver leur minorité devant le juge et être scolarisés.

Environ soixante-dix personnes seraient actuellement hébergées dans des familles au Pays basque, dans le cadre de ces différentes initiatives.

5 novembre. Paris : dans une vidéo de 45 secondes, un migrant afghan de 10 ans dénonce des violences policières. Dans cette vidéo publiée la veille par l'association *Utopia 56*, Ahmed Reza, un demandeur d'asile afghan de dix ans raconte les coups reçus par sa famille et d'autres migrants de la part de policiers, Porte d'Aubervilliers le 1^{er} novembre. Le jeune garçon, sa famille et entre 50 et 80 autres migrants attendaient des

bénévoles de l'association qui devaient leur apporter une solution d'hébergement. « *Mais la police est venue. Ils nous ont dit Levez-vous d'ici, vous ne pouvez pas rester là* ». Ahmed rapporte ensuite que sa mère, sa sœur et d'autres migrants ont reçu des coups et du gaz lacrymogène. « *J'ai voulu prendre une vidéo, poursuit Ahmed, mais quand j'étais en train de filmer, un policier a pris mon téléphone et a effacé la vidéo* », raconte-t-il encore. L'association d'aide aux migrants *Utopia 56* a fait un signalement auprès de l'IGPN (l'Inspection générale de la Police nationale) et a saisi le Défenseur des droits. De son côté, la préfecture de police a pris connaissance de la vidéo mais n'a pas souhaité s'exprimer.

5 novembre. Bagnolet : le maire réquisitionne des bureaux vacants de la CPAM pour loger des travailleurs migrants. En fait ces locaux étaient occupés par 90 travailleurs étrangers qui y habitaient depuis fin septembre. La CPAM ayant engagé une procédure devant la justice en vue de leur expulsion, Toni di Martino, le maire PS de Bagnolet, en Seine-Saint-Denis, a réquisitionné ces locaux pour empêcher l'expulsion. « *Les locaux vacants [...] appartenant à la Caisse primaire d'assurance maladie sont réquisitionnés afin d'assurer le logement des membres d'un collectif de travailleurs migrants* » est-il écrit dans l'arrêté municipal de réquisition. Avec l'argument suivant : « *L'expulsion conduirait nécessairement les 90 membres du collectif à occuper le domaine public et générerait un trouble à l'ordre public qu'il convient de prévenir* ». Les 90 résidents font partie du collectif de travailleurs migrants dénommé « *Les Baras* » qui errent depuis plusieurs années sur la commune de Bagnolet et aux alentours de Montreuil,

Cette initiative rappelle celle du maire PC de la commune voisine de Montreuil.

13 novembre. Nantes : les migrants qui occupaient le hall des urgences du CHU ont dû quitter les lieux. Depuis plusieurs semaines, une soixantaine de migrants, essentiellement originaires d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, ou d'Irak avaient élu domicile dans le hall des urgences du CHU de Nantes. Leur départ ne résulte pas d'une expulsion dans la mesure où les forces de l'ordre ne sont pas intervenues. En fait, 52 personnes (dont 11 familles totalisant 40 personnes) se sont vues proposer un hébergement par l'État, indique la préfecture. Une dizaine d'autres personnes, des hommes, sont en recherche de solutions de logement.

La préfecture de Loire-Atlantique indique que « *le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile dans la région et en particulier à Nantes est saturé* ». Au 1^{er} janvier 2015, le nombre de places pour demandeurs d'asile dans les Pays de la Loire était de 868. « *Il est désormais constitué de 5 194 places, soit au total 4 326 places créées* », explique la préfecture.

19 novembre. Metz : un demandeur d'asile homosexuel menacé d'expulsion vers le Nigeria où il craint pour sa vie. Michael, Nigérian de 24 ans raconte avoir quitté son pays d'Afrique de l'Ouest en 2016, après l'agression et la mort de son compagnon. Demandeur d'asile en France, il est assigné à résidence à Metz après un rejet de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Depuis le 30 octobre, il est même sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire (OQTF), signée par le préfet de la Moselle. Michael doit pointer au commissariat ce mardi. L'association lorraine *Couleurs Gaies* craint un placement en centre de rétention et une expulsion du territoire. L'association a mis en ligne une pétition « *Sauvons la vie de Michael* ». Pour mieux le protéger, elle l'héberge au centre LGBT de la ville depuis plusieurs jours.

19 novembre. Non à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s ! Annonce d'Édouard Philippe lors de la présentation du plan « *Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux* » : dès la rentrée 2019, un étudiant étranger extra-européen va voir ses frais d'inscription multipliés par seize. Pour son année de licence, il payera 2 770 € au lieu de 170 € et pour son master, 3 770 € à la place de 243 €. Le premier Ministre a défendu un « *choix fort* », « *qui [nous] permettra de mieux accueillir les étudiants qui choisissent la France* ». Sont annoncées en effet quelques mesures d'accueil qui ne combleront pas le manque scandaleux d'accueil et de suivi des étudiants étrangers dans les universités françaises actuellement. Est promise aussi une augmentation du nombre de bourses destinées à ces étudiants. Mais si les plus nécessiteux ont été écartés au moment de l'inscription par incapacité de paiement des droits et frais de scolarité, on peut se demander sur quels critères se fera l'attribution de ces bourses.

La question du caractère légal d'une telle mesure et du respect du principe constitutionnel d'égalité en la matière, a été tranchée dès 2014. Une augmentation des droits spécifique aux étudiants non communautaires avait entraîné le dépôt d'un recours en annulation devant le Conseil d'État par le GISTI. Cette action, sans remettre en cause la mesure, avait toutefois abouti à un ajustement permettant de soumettre aux mêmes droits de scolarité que les élèves de nationalité française les élèves étrangers « *titulaires d'une carte de séjour temporaire et dépendant d'un foyer fiscal situé en France depuis au moins deux ans* ». Concernant en revanche les étudiants primo-arrivants, n'ayant donc aucune attache en France, aucun texte ne semble pouvoir empêcher l'application de frais différenciés.

Il s'agit donc d'une mesure discriminatoire destinée à ne recruter que les étudiants étrangers issus de familles les plus riches ou aidés par le gouvernement de leur pays. Une mesure qui met des barrières à l'accès à

l'enseignement supérieur notamment pour les étudiants africains. Une mesure qu'il faut combattre.

20 novembre. Somme : des “Gilets jaunes” dénoncent aux gendarmes des migrants cachés dans un camion-citerne et profèrent des injures à leur égard. Ce matin, un camion-citerne immatriculé en Belgique est arrêté par un barrage installé au carrefour de l'autoroute A16, à Flixecourt, dans la Somme. Le chauffeur en profite pour faire une pause avec les manifestants. Ceux-ci entendent des bruits provenant de l'intérieur de la cuve du camion et soupçonnent immédiatement la présence de migrants à l'intérieur (une vidéo prise à ce moment atteste cette version). Ils préviennent alors les gendarmes qui y découvrent en effet six migrants, qu'ils conduisent dans les locaux de la gendarmerie. Une enquête devra déterminer les circonstances de leur arrivée sur le territoire français.

Dans une autre vidéo de plus de 11 minutes, un “Gilet jaune” se félicite de cette action qui sert leur mobilisation. « *Il est bien là [le camion], avec ses migrants, il nous bloque tout l'accès* » peut-on entendre. Après quelques minutes, les commentaires de la vidéo diffusée sur Facebook, sur laquelle la personne qui filme n'est pas visible, prennent une autre tournure. « *Quelle bande d'enc**** », entend-on alors. « *Ça va encore être pris sur nos impôts* ». Et lorsque les migrants descendent du camion, l'internaute lâche « *t'as le sourire, enc**** ». La CGT douanes a annoncé dans un communiqué qu'elle avait déposé plainte pour incitation à la haine raciale après les propos tenus dans plusieurs vidéos et appelé le Directeur général des Douanes à faire de même. Dans une vidéo, on peut entendre un “Gilet jaune” assurer avoir fait « *mieux que la douane* » et inviter à un « *barbecue géant* ».

22 novembre. Somme : une enquête pour « injure publique à caractère raciste » est ouverte après la publication d'une vidéo où

des migrants sont insultés en marge d'un barrage de "Gilets jaunes". Consécutive à la révélation des faits survenus le 20 novembre, cette initiative du Parquet d'Amiens fait suite à la plainte déposée par la CGT douanes pour « *injure et diffamation* » et « *incitation à la haine raciale* ». L'enquête est confiée à la brigade de recherche de la gendarmerie d'Amiens a précisé le procureur de la République d'Amiens « *On espère pouvoir identifier en particulier le cameraman, qui tient les propos notamment grâce à des témoignages* », a-t-il précisé.

De son côté, le député La France insoumise de la Somme François Ruffin a réagi en disant ne pas être « *fier que cela se soit passé de cette manière-là* ». « *Ce n'est pas en se vengeant sur plus faible que soi qu'on arrange son sort* », a-t-il affirmé, estimant que le mouvement des "Gilets jaunes" contenait « *le meilleur et le pire de l'Homme* ».

22 novembre. Manche : dix-huit migrants sur deux embarcations sauvés lors de leur tentative de rejoindre l'Angleterre. Vers minuit, un remorqueur de la marine française « *a repéré une embarcation en mer. Il y a eu ensuite un passage de relais à la Border Force [anglaise], qui a récupéré les sept migrants, six hommes et une femme* » a indiqué une porte-parole de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. Vers 2 heures, c'est un ferry qui a cette fois alerté les autorités après avoir découvert une autre embarcation faisant route vers l'Angleterre et qui était en détresse, en panne, avec onze migrants à bord. Les onze migrants ont été remis à la PAF (Police aux frontières) à Calais.

La densité du trafic, les courants importants, les hauts fonds, le vent quasi permanent et la température de l'eau rendent la traversée du détroit du Pas-de-Calais (33 km de distance minimale) très difficile et extrêmement dangereuse. La *Royal national lifeboat institution* (homologue britannique de la *Société nationale de sauvetage en mer*

française) patrouille dans la Manche entre Calais et Douvre en même temps que la Gendarmerie maritime.

Le 13 novembre, 17 migrants dont trois mineurs, se disant iraniens, avaient déjà traversé la Manche sur un bateau de pêche volé à Boulogne-sur-mer avant d'être interceptés près de Douvres.

24 novembre. Manche : cinq migrants secourus lors d'une tentative de traversée vers l'Angleterre. Les migrants, à bord d'un zodiac, avaient alerté le Samu vers 7 h pour demander de l'aide. Deux d'entre eux étaient en état d'hypothermie quand les sauveteurs et les patrouilleurs de la Gendarmerie maritime les ont retrouvés au large du Cap Gris-Nez. Ils ont ensuite été pris en charge par les pompiers et remis à la PAF.

La préfecture maritime s'alarme de la hausse des tentatives de traversée de la Manche depuis octobre, peut-être liée à l'approche du Brexit.

25 novembre. Manche : huit migrants à nouveau secourus. À bord d'un bateau pneumatique, les huit migrants, dont on ignore la nationalité, ont appelé vers 3 heures du matin le Samu pour demander de l'aide, a précisé la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord dans un communiqué. Ils ont été retrouvés, en hypothermie, dans la nuit de samedi à dimanche à environ 19 kilomètres au large de Sangatte, dans le Pas-de-Calais. Ils ont ensuite été pris en charge à Boulogne-sur-Mer par les pompiers et remis à la PAF.

27 novembre. Trois migrants érythréens secourus dans le port de Calais. Les trois jeunes migrants essayaient de rejoindre à la nage un ferry en partance pour Douvres. Après leur sauvetage, ils ont été hospitalisés, l'un d'eux souffrant de grave hypothermie.

8 décembre. Neuf migrants secourus dans la Manche. Dans la nuit de lundi à mardi, vers 22h40, le Centre régional opérationnel de

surveillance et de sauvetage (CROSS) de Gris-Nez dans le Pas-de-Calais a reçu un appel de détresse venant d'une embarcation dans le détroit et a alerté le Centre des opérations maritimes (COM). Un hélicoptère, une vedette, un remorqueur et un patrouilleur se sont engagés dans la zone car « *la géolocalisation n'a pu être faite lors de l'appel qui a coupé et était trop court* », a précisé la préfecture. Finalement, vers 1h45, l'embarcation a été localisée à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Dunkerque et les personnes ont été récupérées par le remorqueur spécialisé dans le sauvetage des navires en détresse.

Les neuf migrants, dont un enfant et une femme, ont été pris en charge par les pompiers, le Samu et remis à la Police aux frontières (PAF).

13 décembre. Frontière franco-italienne : nouvelles arrestations de maraudeurs solidaires à Briançon. Dans la nuit, trois personnes ont été arrêtées par la police à Briançon alors qu'elles portaient secours à des exilé·e·s par une température de -15° . Parmi les cinq personnes secourues, quatre sont des mineurs voyageant seuls dont deux auraient été pris en charge au *Refuge solidaire*. Deux des maraudeurs ont été convoqués en audition libre vendredi 14 décembre. Le troisième est convoqué pour le mercredi 19 décembre. Face à la situation d'urgence en montagne, les maraudeurs du Briançonnais ont annoncé qu'ils et elles continueraient à venir au secours des personnes exilées à leur arrivée sur le territoire en leur apportant, nourriture, chaussures, vêtements chauds dans le village de Montgenèvre.

16 décembre. Paris : entre 200 et 300 migrants tentent d'entrer dans la Comédie-Française pour demander leur régularisation. Vers 21 heures, un petit groupe de migrants a tenté de pénétrer dans l'enceinte de la Comédie-Française, avant d'être repoussés une première fois par les gardiens. Plus de 200 autres migrants, originaires en majorité d'Afrique subsaharienne, les ont ensuite rejoints et ont à nouveau essayé de forcer

l'entrée de la célèbre institution, où était jouée *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo dont ils voulaient interrompre la représentation. Arrivées très rapidement sur place, les forces de l'ordre ont tiré une grenade lacrymogène et les migrants se sont assis, encerclés dans le calme par les forces de l'ordre. Cette action était à l'initiative du collectif d'aide aux migrants *La Chapelle debout* et du collectif *Sans-papiers 75*. Le but initial était d'interpeller l'administrateur de la Comédie-Française, Éric Ruf, pour qu'il puisse leur obtenir un rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, pour discuter de leur régularisation.

Peu avant minuit, les manifestants ont été orientés dans le calme vers la station de métro toute proche qu'ils ont regagnée aux cris de « *Des papiers pour tous !* ».

18 décembre. Nantes : des réfugiés formés et embauchés dans des secteurs qui peinent à recruter. Une dizaine de migrants ont signé un contrat avec l'agence d'intérim *Synergie* de Saint-Herblain. Ils participent au programme *Hope* (Hébergement orientation parcours vers l'emploi) dans la région nantaise dans lequel, en un an, une centaine de migrants se sont engagés, avec un taux d'emploi de 90 %. Pour pouvoir entrer dans ce dispositif, les migrants doivent avoir le statut de réfugié et avoir une certaine maîtrise du français. Ils suivent 400 heures de formation à l'AFPA, dont deux semaines de stage en entreprise. En parallèle, ils bénéficient d'un logement, de 200 heures de cours de français et d'un accompagnement social et administratif, avant de compléter leur formation (payée au SMIC) dans des entreprises partenaires, via des agences d'intérim. À l'issue de la formation ils se verront proposer une mission, voire un CDD ou un CDI. Seuls certains secteurs, les plus en tension, sont concernés.

24 décembre. Manche : Seize migrants dont deux enfants interceptés sur un navire de pêche. Vers 04h45, la capitainerie du port

de Boulogne-sur-Mer a été alertée par le « *comportement non marin* » d'un navire de pêche à la sortie du port : l'embarcation naviguait tous feux éteints, ne répondait pas aux appels radio et effectuait une trajectoire non habituelle, a indiqué la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord dans un communiqué. Le Centre des opérations maritimes (COM) demande alors l'intervention d'un remorqueur spécialisé dans le sauvetage des navires en détresse pour porter assistance à ce navire de pêche qui se trouve déjà à une dizaine de kilomètres de la côte.

Arrivés à proximité de l'embarcation, des marins du remorqueur montent à bord pour reprendre la navigation et faire route retour jusqu'au quai de Boulogne. Les seize migrants, « *en bon état de santé apparent* », ont ensuite été remis à la PAF et à la gendarmerie du Pas-de-Calais.

2. Rétenition / Expulsion

Il se confirme que l'augmentation des expulsions est désormais devenu un objectif prioritaire du gouvernement (avec la limitation des demandes d'asile). Depuis la "capture" de l'étranger en situation irrégulière jusqu'à son éloignement effectif, il y a toute une chaîne policière et judiciaire d'organisation des expulsions, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle présente plus d'un maillon faible. **Raison de plus pour augmenter notre vigilance et l'investigation sur le traitement des étrangers dans les CRA et la mise en œuvre des procédures d'éloignement.**

17 octobre. Pression intenable dans les Centres de rétention administrative. Le site Médiapart rouvre le dossier des Centres de rétention administrative (CRA) dont la situation était qualifiée d'explosive le 27 septembre par la Cimade. C'est l'occasion de revenir sur le bilan réalisé par cette association qui intervient dans plusieurs Centres

en métropole et dans l'outre-mer afin d'y assurer des missions d'accompagnement juridique et social des personnes retenues. Ce bilan est consultable [ici](#)². En voici les grandes lignes.

La criminalisation croissante de tous les étrangers et la volonté d'augmenter le chiffre des expulsions conduisent depuis le début 2018 à un accroissement considérable du nombre de personnes enfermées dans les CRA. Cette surpopulation engendre des tensions extrêmes résultant en agressions, insultes, actes auto-agressifs, dont le bilan cite de nombreux cas, en particuliers d'auto-mutilations et de tentatives de suicides, voire de suicides (cf. Chronique n°5, partie 1 à la date du 22 septembre). Par ailleurs sont dénoncées les conditions indignes de vie quotidienne auxquels sont soumis les retenus dans certains CRA. Pour finir ce résumé, cet extrait relatif aux mineurs en rétention.

« Le nombre d'enfants enfermés a explosé en 2017, et 2018 continue sur la même tendance, les nourrissons et leurs parents n'étant même pas épargnés. Ces derniers mois, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), qui a déjà condamné la France à 6 reprises par le passé, a dû ordonner en urgence, à un gouvernement sourd aux associations et aux autorités administratives indépendantes de remettre des familles en liberté. »

Pour certains syndicats policiers, même la création de 400 places supplémentaires en CRA budgétée en 2019 ne suffira pas à résoudre l'ensemble de tous ces problèmes.

La Cimade demande au gouvernement, dont la responsabilité est engagée face à cette situation grave, de prendre des mesures en urgence et de mettre fin à cette politique délétère.

2 <https://www.lacimade.org/situation-explosive-dans-les-centres-de-retention/>

Le nouveau ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, nommé le 16 octobre, est attendu de pied ferme.

6 novembre. Expulsions : selon le ministre de l'Intérieur, les expulsions d'étrangers en situation irrégulière ont augmenté de 20 % en 2018. C'est l'annonce de Christophe Castaner qui présentait le projet de budget 2019 de l'immigration devant l'Assemblée nationale : « *L'entrée en fonction de ce gouvernement a marqué un tournant* » dans la lutte contre l'immigration irrégulière. « *Après une hausse de 14 % en 2017, nous constatons cette année une nouvelle augmentation de 20 % des étrangers quittant le territoire national alors qu'ils ne disposent pas du droit de séjour* », a-t-il poursuivi. Il y a eu 14 859 éloignements forcés en 2017, selon les chiffres de la Direction générale des étrangers en France.

« *Je suis favorable à des procédures plus strictes et à des applications plus fermes [des obligations de quitter le territoire], c'est le message que j'ai fait passer et que je ferai passer systématiquement à toute la chaîne de décision* », a poursuivi le ministre. « *Pour amplifier cette dynamique [des éloignements], des moyens supplémentaires étaient nécessaires. Depuis octobre 2017, 200 places de CRA (Centres de rétention administrative) ont été ouvertes* ». Pour 2019 un plan d'investissement dans ces centres est prévu, à hauteur de 48 millions d'euros.

Par ailleurs, C. Castaner a évoqué un « *changement d'échelle de notre politique d'intégration pour ceux arrivant légalement en France, avec 89 millions de crédits supplémentaires en 2019* ». Conformément à la loi asile-immigration, il est prévu de doubler le nombre d'heures de cours de français, d'éducation civique et de renforcer l'accompagnement à l'insertion professionnelle. Par définition, « *ceux arrivant légalement en France* », ne sont pas les demandeurs d'asile mais les migrants réguliers : regroupement familial, étudiants étrangers, immigration de travail,

époux de français, etc. Il faut espérer qu'au moins les réfugiés statutaires (quoiqu'entrés illégalement en France) bénéficieront de ces mesures.

3. Mobilisations et soutiens des associations, des ONG, des syndicats, des médias, de la société civile

Par le biais de ces groupes intermédiaires, c'est une véritable vague de solidarité à l'égard des migrants et de dénonciations de la politique migratoire suivie depuis des années qui s'expriment et ne faiblissent pas. Bien sûr, cet assaut de solidarité de certains est à mettre en balance avec l'opinion publique majoritaire telle que la révèlent les sondages (Cf. partie suivante). Bien sûr, l'État reste sourd aux réactions d'indignation qu'il considère minoritaires et provenant de ses adversaires politiques. Il reste que ces prises de position, qui sont en général des rappels aux droits, témoignent et témoigneront pour l'Histoire, qu'une partie du peuple français a résisté aux politiques anti-migrants des gouvernements successifs pendant ces années dites de "crise migratoire". Les États généraux des migrations représentent le plus grand collectif de ces associations qui résistent en aidant les migrants et en affirmant qu'une autre politique migratoire est possible.

13 octobre. Réunion nationale des États généraux des migrations.

Lors de la précédente rencontre des États généraux des migrations (EGM) le 28 avril 2018 un « *Manifeste des Assemblées locales pour une autre politique migratoire* » a été adopté. Il forme le socle commun de revendications des associations fondatrices des EGM. Suite à cette rencontre, une feuille de route a été proposée pour les quatre années à venir. La Réunion nationale des EGM de ce jour a pour but de discuter de cette feuille de route en dégagant des actions prioritaires et en remettant à plat la conduite du processus.

Dans un premier temps, trois ateliers ont fonctionné avec pour objectif de dégager des actions prioritaires à mettre en œuvre dans l'année qui vient et en présentant les opérations concrètes à réaliser pour atteindre les objectifs recherchés. Les trois ateliers sont les suivants.

- Atelier n°1 : construire un mouvement d'opinion (à destination du grand public) ;
- Atelier n°2 : construire un rapport de forces (à destination des élu-e-s, des institutions) ;
- Atelier n°3 : construire une stratégie de communication (externe) et une stratégie d'animation du réseau (interne).

Dans un second temps, en plénière, ont été présentées et discutées les questions de gouvernance et de financement relatives à l'avenir des EGM.

Différents axes de mobilisation ont été proposés.

- La Journée internationale des migrants, le 18 décembre prochain.
- La campagne des Européennes.
- Un travail continu visant à remettre en cause les idées reçues courantes ou propagées dans l'opinion publique à propos des migrants.

Un centre de ressources des différents outils disponibles sera consultable sur le site des EGM.

Le « *Livre de l'inacceptable et des initiatives citoyennes* », synthèse des cahiers de doléances des différentes Assemblées locales, réunies en avril dernier dans toute la France, est en cours de réalisation. Il servira à mener des campagnes de dénonciations et de propositions.

Au printemps 2019, les EGM se proposent d'organiser une tournée en bus, sur le modèle d'Alternatiba, d'Assemblée locale en Assemblée locale, chacune prenant en charge un événement.

Un compte rendu de cette réunion nationale, très riches en propositions concrètes, est accessible [ici](#)³.

16 octobre. Briançonnais : 13 associations et ONG témoignent dans un communiqué des pratiques policières illégales et des violences commises contre les personnes exilées. Les 12 et 13 octobre, 13 organisations⁴ ont mené une mission d'observation à la frontière entre la France et l'Italie dans la région de Briançon. Soixante personnes se sont mobilisées dont six avocats du barreau de Gap et trois avocats italiens. De multiples violations des droits ont été constatées parmi lesquelles :

– Refoulements de 26 personnes depuis le poste de la Police aux frontières (PAF) de Montgenèvre vers Clavière, premier village italien, sans examen individuel de leur situation ni possibilité de demander l'asile ;

– Non-prise en compte de la minorité de 8 personnes, qui se sont pourtant déclarées mineures auprès des forces de l'ordre.

Les avocats se sont relayés sur le terrain pendant les deux jours, afin de permettre aux personnes refoulées de faire valoir leurs droits. Ils ont pu déposer 11 référés-libertés devant le tribunal administratif de Marseille, dont huit pour des mineurs isolés refoulés.

Ils ont également recueilli de nombreux témoignages d'incompréhension, de violation des droits et d'absence de prise en charge des personnes vulnérables, ainsi que des menaces proférées par les policiers.

3 <http://emmaus-france.org/wp-content/uploads/2018/10/Rencontre-nationale-des-EGM-3.pdf>

4 Amnesty International, Anafé, La Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Secours catholique, Chemins pluriels, Emmaüs France, ASGI, Gisti, Icare 05, Refuges solidaires et Tous migrants.

Le communiqué se termine par ces mots : « *Ces pratiques illégales et ces comportements sont inacceptables dans un État de droit. L'inhumanité et l'hypocrisie de ces atteintes sont intolérables. Comme lors de nos dernières observations en juin 2018 du côté de Menton, nous réitérons notre demande au gouvernement français de cesser ces violations de toute urgence et de protéger ces personnes tel que l'exige le droit.* »

17 octobre. Réunion de l'Assemblée locale des États généraux des migrations du Pays d'Aix et du Pays d'Aigues. Une quinzaine de participants représentant le Collectif AGIR et 8 associations membres de ce collectif, se sont réunis pour faire le point sur l'activité et les projets de l'Assemblée locale des EGM. Bernardine Rivoire et Anne Torunczyk font un compte rendu sommaire de la rencontre nationale des EGM du 13 octobre à Paris, à laquelle elles ont participé (*cf.* Cette chronique, cette partie à la date du 13 octobre). Après divers échanges, l'Assemblée se focalise sur **l'organisation du 18 décembre prochain**, Journée internationale des migrants.

Un consensus se fait sur l'idée de réclamer **un pavillon français pour l'Aquarius** et de dénoncer ainsi, de manière très concrète, un acte de délinquance d'État. Mais aussi de revendiquer l'organisation **de secours français** aux migrants en danger de mort en Méditerranée, et **un accueil en France** digne et respectueux des droits humains – en référence au soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Cette manifestation devra faire apparaître de manière visible notre rattachement aux EGM, comme participation au processus de mobilisation, lancé partout en France en mai dernier. Ce processus, lancé au départ par 350 associations et collectifs, en mobilise 1500 aujourd'hui.

Un groupe de travail de 5 personnes est chargé, à Aix, de travailler de façon concrète sur l'organisation de la manifestation du 18 décembre, et

de faire des propositions sur les formes qu'elle pourra prendre, pancartes, mots d'ordre, etc.

24 octobre. L'Obs publie une tribune signée par 50 responsables de droite qui dénoncent les agissements de *Génération identitaire* contre SOS Méditerranée. Le 5 octobre dernier, 22 militants de la mouvance d'extrême droite *Génération identitaire* étaient interpellés après avoir fait irruption au siège de l'ONG SOS Méditerranée à Marseille. Deux semaines plus tard, 56 personnalités de droite et d'extrême droite (dont Thierry Mariani, Louis Aliot ou Charles Millon) ont publié une tribune sur le site de Valeurs actuelles pour demander l'abandon des poursuites contre les militants mis en examen pour « *violences en réunion* », « *séquestration* », « *participation à un groupement en vue de commettre des violences* » et « *enregistrement et diffusion d'images violentes* ». Dans une tribune que publie l'Obs, Ferréol Delmas, président de l'UJP et secrétaire général des Républicains-Sorbonne et Romain Naudin, secrétaire général de l'UJP et vice-président des Républicains d'Assas leur répliquent pour dénoncer ces agissements. Cinquante responsables de droite et du centre ont apporté leur signature à cette tribune intitulée « *Les identitaires n'ont pas tous les droits !* ». On peut trouver le texte de la tribune et la liste des signataires ici⁵.

26 octobre. Lancement d'un "Serment" pour l'accueil des migrants par 11 médias. Onze rédactions (*Mediapart, Politis, Regards, L'Humanité, La Marseillaise, le Bondy Blog, Alternatives économiques, Bastamag, Là-bas si j'y suis, Siné Mensuel, Le Courrier des Balkans*) ont lancé le "Serment du Cent-Quatre" adressé à la classe politique pour plaider pour un meilleur accueil des migrants. Constatant, non pas « *une crise migratoire mais une crise de l'accueil* », le "Serment du Cent-

5 <http://ujpfrance.fr/les-identitaires-nont-pas-tous-les-droits-lujp-et-50-cadres-de-droite-denoncent-les-agissements-de-generation-identitaire/>

Quatre” (du nom du lieu culturel où s’est déroulée la soirée de sa présentation) demande notamment aux élus locaux, nationaux et européens de « *promouvoir un accueil digne de tous les nouveaux arrivants* » et de « *garantir le respect effectif du droit d’asile* ». Le texte complet du “Serment” peut être lu [ici](#)⁶.

31 octobre. Route du rhum : sept skippers soutiennent les marins de l’*Aquarius*. Il est rare de voir des skippers s’engager sur le terrain politique. Et pourtant, sept marins de la Route du Rhum ont annoncé leur soutien à *SOS Méditerranée*, qui affrète l’*Aquarius*. Ils s’appellent François Gabart, Isabelle Joschke, Romain Pilliard, Thibault Vauchel-Camus, Alexia Barrier, Luke Berry et Kito de Pavant. Réunis derrière une banderole et aux côtés de trois marins sauveteurs de l’*Aquarius*, ils ont rappelé qu’« *En deux ans et demi, près de 30 000 personnes ont été secourues dont 23 % de mineurs.* » Ils ont aussi exprimé leur colère : « *Le bateau est bloqué à Marseille depuis septembre, car le Panama, qui n’a pourtant pas à donner de leçon, lui a retiré son pavillon. Alors que l’Aquarius essaie simplement de sauver des vies. Cette cause doit être soutenue par le plus grand nombre.* »

15 novembre. Bouches-du-Rhône : la CGT se mobilise pour « un accueil digne des Mineurs non accompagnés et pour le respect du Droit des enfants ! » L’Union locale CGT Marseille-centre publie un réquisitoire sans appel contre le traitement des MNA par les structures départementales. Après une description de la situation sanitaire et psychologique de ces jeunes à la rue, sont dénoncés, la suspicion quasi systématique dans l’évaluation de la minorité, le manque de moyens d’hébergement, l’inégalité de traitement des jeunes étrangers en foyers, dans l’Éducation nationale, à la PJJ. Les revendications qui suivent découlent de ces constats.

6 <http://www.104.fr/fiche-evenement/manifeste-pour-l-accueil-des-migrants.html#serment>

LA CGT EXIGE :

- L'ouverture de places en nombre suffisant pour accueillir les mineurs qui sont à la rue.
 - Un accompagnement éducatif et psychologique digne de notre mission de protection de l'enfance, c'est-à-dire pas au rabais avec un prix de journée équivalent à ceux pratiqués pour l'ensemble des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.
 - L'accès égalitaire à la scolarité.
 - La création de dispositifs de santé adaptés et en nombre suffisant.
 - Des conditions de travail décentes et des formations adaptées pour tous les professionnels qui accompagnent ces adolescents.
-

Le texte s'achève par un appel à un rassemblement solidaire et unitaire à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre à 11H30, devant le Conseil départemental.

L'engagement des organisations syndicales et politiques de gauche sur les questions d'immigration sont assez rares pour que soit signalée une initiative comme celle-ci. Le texte intégral de cet appel, documenté et combatif est accessible [ici](#)⁷.

20 novembre. Rassemblement à Paris pour exiger le respect des droits des jeunes isolé-e-s en Île-de-France. Selon l'appel au rassemblement place de la République « *Aucun des départements d'Île-de-France ne respecte – loin s'en faut – ses obligations en matière de*

7 http://ulcgtcentremarseille.reference-syndicale.fr/2018/11/bouches-du-rhone-la-cgt-se-mobilise-pour-un-accueil-digne-des-mineurs-non-accompagnes-et-pour-le-respect-du-droit-des-enfants/actualite_migrants

protection de l'enfance dès lors qu'il s'agit de jeunes isolé-e-s étranger-e-s. Les pratiques sont très diverses, mais on constate partout des violations graves et massives des droits fondamentaux de ces jeunes. » Suit une description des pratiques relevées dans les différents départements d'Île-de-France, mettant en évidence les nombreux dysfonctionnements dans l'évaluation de la minorité des jeunes ainsi que dans leur mise à l'abri. « Il est de la responsabilité des élu-e-s des conseils départementaux, et en premier lieu de leurs président-e-s, de mettre fin à ces pratiques indignes et discriminatoires. Ils et elles doivent garantir une véritable protection de ces jeunes, au regard de leur particulière vulnérabilité (hébergement, soins, accompagnement éducatif). De son côté, l'État doit garantir à ces jeunes un droit à la scolarisation et à la formation professionnelle ainsi qu'un titre de séjour à leur majorité. Il doit aussi interdire l'usage des tests osseux, renoncer à mettre en œuvre le fichier biométrique créé par la loi asile et immigration et en finir avec une politique pénale particulièrement répressive et expéditive. »

20 novembre. La LDH, le SAF et trois élus, déposent un signalement auprès du procureur de la République sur la situation des personnes migrantes et notamment des mineurs à Menton, à la frontière entre la France et l'Italie. Un document d'une vingtaine de pages, cosigné par la LDH, le SAF, la députée européenne Michèle Rivasi (EELV), le sénateur Guillaume Gontard (DVG) et la conseillère régionale Myriam Laïdouni-Denis (EELV) est remis ce jour au procureur de Nice à la suite d'une visite d'observation à la frontière franco-italienne au printemps dernier. Rappelons que le 20 novembre est la Journée internationale des droits de l'Enfant. Le document recense notamment les infractions constatées sur des mineurs de 15 à 18 ans, en particulier des « *retenues arbitraires de mineurs, plusieurs heures, parfois jusqu'à dix ou onze heures* » dans les locaux de la police aux frontières (PAF). En

outre, trois cas de faux de la part des policiers de manière à pouvoir refouler les mineurs vers l'Italie ont été constatés.

Dans un communiqué intitulé *Un préfet n'est pas au-dessus des lois*, les auteurs du signalement déclarent que leur initiative « *visée à faire respecter l'État de droit, les droits des demandeurs d'asile et les droits de l'enfant sur tout le territoire national* ». Après avoir rappelé les nombreuses violations du droit des enfants et plus largement des migrants, constatées au poste frontière de Menton depuis des années, ils ajoutent « *Face à cette situation inacceptable, des recours ont été engagés et de nombreuses décisions ont été rendues par le tribunal administratif de Nice, constatant l'illégalité des mesures prises par la préfecture du département. Pourtant, les pratiques illégales ont persisté* ». Et concluent « *la responsabilité pénale du préfet des Alpes-Maritimes, monsieur Georges-François Leclerc, doit être recherchée* ». À suivre.

5 décembre. « À Briançon, l'urgence de sauver des vies ». Un communiqué de plusieurs associations sur la nécessaire protection des migrants risquant leur vie sur la frontière franco-italienne en montagne. Six associations ont signé ce communiqué : *Amnesty International, Anafé, La Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Secours catholique*. Quelques extraits du communiqué.

« *Nos associations alertent sur l'insuffisance de prise en charge et sur les refoulements systématiques d'hommes, de femmes et d'enfants qui tentent de franchir la frontière franco-italienne, dans la région de Briançon, souvent au péril de leur vie, alors qu'un froid hivernal commence à s'installer.* »

« *Plus de trente personnes ont dû être secourues depuis l'arrivée du froid, il y a un mois, et nous craignons des disparitions. Certaines personnes n'ont pas de téléphones portables, rien sur le dos, alors qu'il fait -10°C dehors.* »

« L'hiver dernier, trois personnes migrantes – à notre connaissance – ont trouvé la mort dans la région. La situation mérite une réponse humanitaire et juridique immédiate avant qu'un nouveau drame arrive. Les frontières françaises ne peuvent continuer à être des zones où le droit n'est pas appliqué. Les personnes migrantes doivent pouvoir y trouver la protection à laquelle elles ont droit, conformément aux textes internationaux, européens et français en vigueur. »

18 décembre. Journée internationale des migrants. Environ 2000 personnes ont manifesté, ce jour à Paris, à l'occasion de la Journée internationale des migrants pour demander un meilleur accueil des demandeurs d'asile et une régularisation des travailleurs sans papiers.

Encadré par des dizaines de CRS, le cortège parisien s'est ébranlé vers 18 h 30 de la place de la République pour rejoindre la Gare du Nord, aux bruits des tambours et djembés et aux cris de *« de l'air, de l'air, ouvrez les frontières »*. *« Nous sommes aussi la France qui se lève tôt »* ou *« On vit ici, on bosse ici, on reste ici »*, pouvait-on lire sur des banderoles, entre plusieurs drapeaux syndicaux et autres de la CGT, Solidaires, Attac, PCF et FSU. Des rassemblements identiques étaient organisés dans plus de 40 villes de France à l'appel de 250 associations, syndicats et partis politiques.

18 décembre. Dans un communiqué à la presse, la section d'Aix-en-Provence de la LDH demande le retrait de la mesure d'augmentation des droits d'inscriptions imposée aux étudiants extra-européens. Ce communiqué rappelle les faits (*cf.* Cette chronique, partie 1 à la date du 19 novembre) et analyse cette mesure comme relevant d'une double logique discriminatoire : discrimination par l'argent, discrimination par l'origine (africaine et asiatique) des jeunes concernés.

Notre opposition à cette mesure attentatoire au droit à l'éducation est dictée par le texte-même de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 dont nous fêtons il y a quelques jours (le 10 décembre) le 70^e anniversaire.

« Toute personne a droit à l'éducation...l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite ». (article 26, alinéa 1)

Fidèles aux valeurs d'une formation supérieure accessible à tous, ouverte sur le monde, offrant à la jeunesse un lieu de connaissance et d'échanges, nous demandons le retrait de la mesure d'augmentation des droits d'inscriptions imposée aux étudiants extra-européens, mesure doublement discriminatoire, incompatible avec les valeurs communes à l'Université et à tous les défenseurs des droits humains.

30 décembre. Dans une lettre ouverte à E. Macron, 14 associations, dont la LDH, dénoncent la faillite de l'État dans l'exercice de sa responsabilité de protection, de mise à l'abri et d'accueil inconditionnel des migrants. Parue dans le *Journal du dimanche* (JDD), la lettre ouverte des associations s'appuie sur leur expérience de terrain *« Nous, associations et collectifs engagés sur le terrain, qui au quotidien œuvrons avec et auprès des exilé·e·s, ne cessons de mesurer leur précarisation »*. Les auteurs de cette lettre vont plus loin en assurant que la situation de ces personnes *« confine à une mise en danger délibérée »* de la part de l'État. Aussi, *« pour sortir de cette impasse »*, elles font appel à la *« responsabilité »* d'Emmanuel Macron, mais aussi de celle de la mairie de Paris, afin *« de permettre un hébergement rapide des personnes à la rue »* et appellent à *« construire une réponse pérenne à une situation d'urgence »*.

4. Les Français et l'immigration : deux sondages

Le sondage du 19 décembre, ci-dessous, montre que la bataille des idées est loin d'être gagnée concernant l'immigration. Les deux tiers des Français sont sur les positions de la droite et de l'extrême droite. La lutte contre les préjugés est plus que jamais nécessaire. En revanche, on ne peut que se réjouir des résultats du sondage du 8 octobre sur le vote des étrangers non européens aux élections locales. Malheureusement, c'est une revendication qui semble avoir disparu de l'agenda des organisations pro-migrants. **C'est au moment où l'opinion publique semble favorable qu'il faut demander – sans illusion peut-être, mais quand-même – au Président de passer par la voie référendaire pour soumettre cette réforme constitutionnelle aux Français.**

8 octobre. Sondage : 58 % des Français sont favorables au droit de vote des résidents étrangers non européens aux élections locales. Depuis plus de vingt ans, *La Lettre de la Citoyenneté* publie une enquête barométrique pour suivre dans le temps le regard des Français concernant le droit de vote des étrangers résidant en France pour les élections locales et européennes. Dans son état actuel, la loi ouvre aux ressortissants de l'Union Européenne (UE) le droit de vote aux élections municipales et européennes se déroulant en France, mais cela ne concerne pas les résidents étrangers issus de pays n'appartenant pas à l'UE.

La dernière enquête a été réalisée par téléphone du 26 septembre au 3 octobre 2018 sur un échantillon de 1 010 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

Que retenir de cette enquête ?

– Une fois informés que les étrangers des pays de l'UE résidant en France ont le droit de vote aux élections municipales et européennes, 58 % des

Français se déclarent favorables à l'extension de ce droit aux étrangers non-membres de l'Union Européenne vivant dans le pays.

– Ce chiffre reflète une nouvelle hausse (+2 points) par rapport à la dernière mesure réalisée en 2017, poursuivant la dynamique observée depuis 2015, approchant désormais le niveau historique atteint en 2011. Pour rappel, celui-ci était de 59 % de Français favorables, soit la proportion la plus élevée recueillie depuis le début de ce baromètre en 1994.

– Symétriquement, les Français n'ont presque jamais été aussi peu nombreux à être défavorables au droit de vote des étrangers (39 %, -8 points par rapport à 2015).

Depuis des années, la LDH et d'autres associations se battent pour cette cause. Alors Monsieur Macron, encore un effort, qu'est-ce qui vous empêche d'organiser un référendum sur le vote des étrangers extra-européens aux élections locales ? Le manque de courage politique peut-être ?

19 décembre. Sondage : la politique migratoire inquiète les Français. Selon un sondage BVA pour la presse quotidienne régionale, les Français se montrent très critiques sur l'action actuellement menée en matière d'immigration par la France et l'Europe. 67 % des Français ont une opinion négative de l'action menée par la France en matière d'immigration et 68 % ont une opinion négative de l'action menée par l'Europe dans ce domaine.

Au sujet de l'accueil des migrants, 59 % des Français considèrent que l'Union européenne devait faire preuve de plus de fermeté alors qu'ils ne sont que 27 % à juger qu'elle devrait faire preuve de plus d'humanisme (14 % ne se prononcent pas sur cette question). Si les jugements négatifs à l'égard de l'action menée par l'UE en matière d'immigration sont majoritaires aussi bien chez les sympathisants LFI (70 %) que chez ceux

des Républicains (77 %) et du RN (86 %), leurs aspirations s'opposent : 54 % des sympathisants LFI (seulement ?) attendent plus d'humanisme au sujet de l'accueil des migrants alors que 84 % des sympathisants LR et 92 % des sympathisants RN souhaitent plus de fermeté.

Près de 2/3 des Français jugent que la France accueille trop de migrants (63 %). Signe d'une certaine rigidification des opinions sur la question de l'asile, seuls 52 % des Français s'accordent sur le fait que la France doit accueillir les réfugiés qui lui demandent l'asile parce qu'ils sont persécutés dans leur pays. De plus, seuls 36 % des Français seraient favorables à ce que davantage de migrants soient accueillis en Europe et on observe qu'ils sont encore moins favorables à ce que l'on accueille plus de migrants en France (30 %) et dans leur région (30 %).

Enfin, pour deux tiers des Français (67 %), la crise migratoire met en danger l'avenir de l'UE (80 % en 2016).

Ces chiffres montrent la persistance d'une opinion majoritairement (autour des deux tiers) hostile à l'accueil des migrants en France. Fait intéressant, l'action du gouvernement français est sévèrement jugée à cet égard, alors que, cette rubrique le montre abondamment, la politique migratoire de la France est particulièrement inhospitalière (certes, moins que celles de l'Italie, l'Autriche ou les pays de l'est européen). En bref les deux tiers des Français sont sur les positions de la droite et de l'extrême droite.

5. Justice

Sentiment en demi teinte à la lecture des décisions de justice intervenues pendant cette période. D'une part on a de nombreux exemples de décisions rétablissant les victimes de la politique française d'immigration dans leurs droits (MNA, aidants solidaires) mais d'autre part, on a un jugement incroyablement sévère à l'égard des "7 de Briançon".

N'oublions pas que le jugement les concernant avait été différé en attente de la reconnaissance par le Conseil constitutionnel de la valeur constitutionnelle du principe de fraternité. Cette décision, le Conseil l'a prise le 6 juillet 2018. On voit quel effet elle a eu sur le tribunal correctionnel de Gap. Désespérant !

7 octobre. Vingt-deux membres de Génération Identitaire, qui avaient envahi le 5 octobre le siège de l'ONG SOS Méditerranée, ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire. Ils ont été mis en examen pour « *violences en réunion* », « *séquestration* », « *participation à un groupement en vue de commettre des violences* » et « *enregistrement et diffusion d'images violentes* », a indiqué le procureur de Marseille Xavier Tarabeux. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire avec « *interdiction de paraître à Marseille* » et « *interdiction d'entrer en relation avec un membre de SOS Méditerranée.* »

19 octobre. Jeunes migrants : le tribunal administratif de Marseille ordonne au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille de scolariser trois jeunes isolés évalués majeurs par le Conseil départemental des Hautes-Alpes. Il n'est pas précisé si c'est pour cette raison que le rectorat avait refusé de les scolariser, mais il est possible que ce soit le cas, car chaque ordonnance aborde la question de la minorité mise en doute. En tout état de cause, les ordonnances rappellent que l'égal accès à l'instruction est constitutionnellement garanti (13^e alinéa du préambule de la Constitution de 1958) et que ce droit est inscrit à l'article L111-1 du Code de l'éducation « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun* ». Bonne nouvelle pour les jeunes qui font l'objet d'un refus de scolarisation au motif qu'ils seraient majeurs.

22 octobre. Cédric Herrou jugé pour injure envers le préfet des Alpes-Maritimes. Le défenseur des migrants comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Nice, poursuivi pour « *injure*

publique » par le préfet des Alpes-Maritimes qui lui reproche d'avoir dressé un parallèle entre le traitement des migrants et celui des juifs sous l'Occupation. Plus précisément, le préfet Leclerc reproche à C. Herrou d'avoir écrit sur sa page Facebook les 12 et 13 juin 2017 : « *Peut-être le préfet des Alpes-Maritimes pourrait s'inspirer des accords avec la SNCF pendant la 2^e guerre pour le transport des juifs pour gérer le transport des demandes d'asile...bref* ».

À la barre C. Herrou s'explique « *Ma volonté, c'est d'interpeller, de faire réagir. C'est une forme de provocation pour faire avancer les choses.* » Il décrira alors longuement à la cour le contexte social et politique de la vallée de la Roya en juin 2017. Pour les propos qu'il estime injurieux, le préfet Leclerc réclame un euro symbolique. Il ne s'est pas exprimé au cours de l'audience. Au terme de trois heures d'audience, la procureure a requis une amende de 5 000 euros.

Le délibéré est fixé au 13 décembre.

Les nombreuses associations apportant leur soutien à C. Herrou, dont *Médecins du Monde*, *Attac France*, *Roya Citoyenne*, ou encore *l'Union juive française pour la paix*, étaient rassemblées devant le tribunal.

27 octobre. Relaxe du bénévole arrêté par les douanes alors qu'il conduisait à l'hôpital de Briançon une femme nigériane sur le point d'accoucher. Les faits remontent au 10 mars (*cf.* chronique n°3, partie 1 à la date du 14 mars). Benoît Ducos, un des bénévoles aidant les réfugiés affluant dans la région de Briançon, rencontre au col de Montgenèvre une famille nigériane, errant en pleine nuit dans le froid et la neige. La mère de famille, enceinte de huit mois et demi est épuisée. B. Ducos décide de la conduire en voiture à l'hôpital de Briançon. En chemin, la femme est prise de contractions quand, à 500 mètres de la maternité, le conducteur et ses passagers sont arrêtés par un contrôle des douanes. Après plus d'une heure de contrôle policier, la femme sera

emmenée à l'hôpital et B. Ducos au poste de police. Il en ressortira avec une nouvelle convocation à la PAF. Une enquête avait été ouverte pour « *aide à l'entrée et à la circulation d'un étranger en situation irrégulière* ». Après investigations sur les circonstances dans lesquelles cette aide a été apportée, le parquet a décidé de classer l'affaire sans suite.

31 octobre. Montreuil : le tribunal administratif de Paris reconnaît la dangerosité d'un foyer de travailleurs migrants.

L'origine de la bataille juridique entre le maire de Montreuil (Seine-Saint-Denis) et la préfecture remonte à septembre dernier. Indigné par les conditions de vie dans le foyer Bara où résidaient entre 250 et 300 personnes, le maire communiste Patrice Bessac avait pris un arrêté municipal d'interdiction d'accès et d'hébergement dans ce foyer et décidé de reloger ses habitants. Pour cela, il avait réquisitionné 15 000 m² de bureaux vides appartenant à l'État, anciennement occupés par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp). Cette décision était contestée par le préfet de Seine-Saint-Denis, qui souhaitait obtenir l'annulation de l'arrêté municipal interdisant l'accès au foyer Bara.

La justice reconnaît aujourd'hui la dangerosité du foyer. Toiture non étanche, murs porteurs fragiles, installation électrique pas aux normes, le juge administratif estime dans sa décision que le foyer risque « *de s'effondrer et de prendre feu à tout moment* » et reconnaît à la municipalité son droit d'interdire l'accès et l'habitation du foyer. Dans la soirée, la préfecture de Seine-Saint-Denis a pris acte de la décision du tribunal administratif. Dans un communiqué, elle a annoncé la future installation de modules sur un terrain réquisitionné par l'État afin de permettre « *le relogement temporaire des résidents du foyer Bara* ».

8 novembre. Procès des « 3+4 » de Briançon : jusqu'à quatre mois de prison ferme requis pour aide à l'entrée de migrants. Les faits et

les prévenus incriminés ont déjà été présentés dans la chronique n°4 et la chronique n°5. Rappelons rapidement que lors d'une manifestation au col de Montgenèvre le 22 avril 2018, en réponse à une intervention la veille d'identitaires hostiles aux migrants (*Génération identitaire*), près de 150 militants antifascistes accompagnés d'une vingtaine de migrants africains avaient forcé un barrage de gendarmes à la frontière franco-italienne. Parmi eux, une Italienne, Eleonara Laterza et deux Suisses, Théo Buckmaster et Bastien Stauffer âgés de 23 à 27 ans, surnommés « *les 3 de Briançon* », avaient été interpellés, inculpés « *d'aide à l'entrée de personnes en situation irrégulière et en bande organisée* » puis incarcérés pendant dix jours aux Baumettes, le Centre pénitentiaire de Marseille. Le 31 mai, le tribunal correctionnel de Gap avait levé leur placement sous contrôle judiciaire.

Quatre autres personnes, âgées de 22 à 51 ans, Mathieu Burellier, Jean-Luc (Juan) Jalmain, Benoît Ducos⁸ et Lisa Malapert, poursuivis avec le même chef d'inculpation avaient été placées en garde à vue en juillet dernier. Comme les 3 de Briançon, ils sont appelés à comparaître ce jeudi devant le tribunal correctionnel de Gap.

Le procès s'ouvre à 8h30 sous la présidence d'Isabelle Defarge. La salle d'audience est pleine. Plusieurs centaines de personnes sont déjà devant le tribunal. Leur nombre ira jusqu'à près de 800 qui défileront tout au long de la journée dans les rues de Gap en réclamant la relaxe des 7 de Briançon. Au tribunal, la journée sera consacrée à retracer le déroulé de la marche solidaire du 22 avril, à l'audition des témoins et à celle des prévenus sur les motifs de cette manifestation.

À 20h30, le Procureur de la République livre ses réquisitions. Pour commencer, il demande l'abandon des poursuites pour « *bande*

8 C'est Benoît Ducos, alors qu'il réalisait une maraude en mars dernier, qui a aidé une jeune femme nigériane en plein accouchement, en la conduisant à l'hôpital de Briançon. Cf. plus haut dans cette partie.

organisée ». Puis tombe l'énoncé des peines requises. Pour Bastien, Théo, Lisa, Benoît et Eleonora, qui est absente à l'audience, il requiert six mois de prison avec sursis. Pour Jean-Luc, 12 mois de prison dont quatre ferme. Quant à Mathieu, qui comparait également pour rébellion lors de son contrôle d'identité, le 22 avril, par la police de Briançon, sont requis également 12 mois de prison, dont quatre ferme plus une période de mise à l'épreuve de huit mois.

C'est le tour des six avocats de la défense, dont Me Leclerc, Président d'honneur de la LDH, de prononcer leurs plaidoiries. Tous affirment que le délit d'aide au passage irrégulier de la frontière n'a pas été caractérisé et demandent la relaxe des sept prévenus. À 1h30 le 9 novembre, la présidente du tribunal correctionnel de Gap annonce que le jugement est mis en délibéré au 13 décembre prochain.

Ce procès peut être qualifié de politique à plusieurs égards. Les prévenus se sont défendus sur un motif politique : la manifestation à laquelle ils ont participé n'avait pas pour but de faire passer la frontière à des irréguliers, c'était une réaction politique à cette action éminemment politique celle-là, qu'était la démonstration anti-migrants la veille au col de l'Échelle de *Génération identitaire* qui avait matérialisé et contrôlé une fausse frontière supposée, et interdit symboliquement (mais avec l'appui d'un hélicoptère tout de même) le territoire français aux étrangers. Constaté qu'aujourd'hui les identitaires n'ont toujours pas été poursuivis donne aussi une signification politique à l'action de la police et de la justice contre les 7 de Briançon alors que les nervis d'extrême droite sont épargnés. Enfin, la sévérité des peines requises contre les 7 de Briançon accentue encore la conviction que pour le ministre de la Justice aussi, qui a autorité sur le Procureur de la République, ce procès est un procès politique.

3 décembre. Mineurs isolés étrangers : le Conseil d'État rappelle les Conseils départementaux à leur obligation de prise en charge immédiate. Tout est parti d'une longue procédure engagée par la LDH contre le président du Conseil départemental de la Mayenne qui avait pris, le 24 avril 2014, un arrêté par lequel, au prétexte honteux du virus Ebola qui sévissait alors dans certains pays, il décidait de conditionner la prise en charge des enfants provenant des pays identifiés comme étant à risque, à une période préalable d'observation par les autorités sanitaires.

La haute juridiction administrative, appelée par la LDH à statuer sur la légalité dudit arrêté a, par un arrêt rendu ce jour, prononcé son annulation. Après avoir rappelé *« qu'il incombe au service de l'aide sociale à l'enfance, notamment, de prendre en charge les mineurs qui lui sont confiés par le juge des enfants ou le procureur de la République et d'organiser les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement de ces mineurs et de déterminer les conditions de leur prise en charge au regard notamment d'un risque sanitaire avéré, le cas échéant en coopération avec les autorités sanitaires compétentes »*. Le Conseil d'État rappelle et précise qu'*« en revanche, il ne saurait subordonner l'accueil de certains mineurs par le service de l'aide sociale à l'enfance du département à une prise en charge préalable par d'autres autorités »*.

À l'heure où plusieurs départements rivalisent d'imagination dans la mise en œuvre d'obstacles toujours plus nombreux à l'indispensable protection des mineurs isolés, la LDH salue le rappel, à destination des départements, de ce que la législation relative à la protection de l'enfance en danger s'applique naturellement aux mineurs isolés administrativement dénommés Mineurs non accompagnés (MNA).

13 décembre. La Cour de cassation annule la condamnation de Cédric Herrou et Pierre-Alain Mannoni. C. Herrou avait été condamné en août 2017 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à quatre

mois de prison avec sursis, pour avoir « *facilité la circulation et le séjour* » de migrants, ainsi que pour les avoir aidés à passer la frontière franco-italienne. La même cour avait condamné en septembre 2017 le chercheur P-A. Mannoni à deux mois de prison avec sursis pour avoir aidé et transporté trois migrantes érythréennes. La cour d'appel l'avait reconnu coupable d'avoir « *facilité la circulation et le séjour* » des migrantes.

La Cour de cassation a partiellement annulé la condamnation de C. Herrou, le renvoyant, ainsi que P-A. Mannoni, devant la cour d'appel de Lyon pour qu'ils y soient à nouveau jugés. « *C'est une grande victoire* », s'est félicité leur avocat Patrice Spinosi, saluant la reconnaissance d'une « *exception humanitaire qui doit conduire à la relaxe* » des deux hommes.

On se rappelle que C. Herrou avait déposé un recours auprès du Conseil constitutionnel qui, le 6 juillet, faisait de la devise républicaine de fraternité un principe constitutionnel. L'aide au « *séjour* » et à la « *circulation* » des migrants entrent ainsi dans la délimitation de l'exemption pénale. Ce n'est pas le cas de l'« *aide à l'entrée irrégulière* », toujours condamnée d'après l'article 38 de la loi du 10 septembre 2018 « *pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* ». C'est néanmoins sur cette loi que la Cour de cassation s'est appuyée pour rendre son avis.

13 décembre. Les “7 de Briançon” : le tribunal correctionnel de Gap prononce des peines d'une incroyable sévérité. Il en a été fréquemment question dans cette rubrique depuis le mois d'avril dernier : une Italienne, un Suisse, un Belgo-Suisse et quatre Français, âgés entre 22 et 52 ans, étaient poursuivis pour « *aide directe ou indirecte en bande organisée à l'entrée irrégulière d'étrangers sur le territoire national* ». La justice leur reprochait d'avoir facilité le passage de la

frontière franco-italienne à une vingtaine de migrants le 22 avril au cours d'une manifestation au col de Montgenèvre à laquelle participaient une centaine d'autres personnes. Le groupe de manifestants et de migrants avaient forcé un barrage dressé par les forces de l'ordre. Le procès ayant eu lieu du 6 au 8 novembre (*cf.* cette chronique, cette partie à la date du 8 novembre) le jugement du tribunal correctionnel de Gap mis en délibéré, est tombé ce jour.

Deux des prévenus, déjà condamnés par le passé et également poursuivis dans ce dossier pour rébellion, ont écopé de douze mois de prison, dont quatre ferme. Les cinq autres, dont le casier judiciaire était vierge, ont été condamnés à une peine de six mois de prison avec sursis. Pour l'un d'eux, Mathieu Burellier, 35 ans, cette peine est assortie d'une mise à l'épreuve et d'une amende de 4 000 euros. Les cinq autres, deux Français, une Italienne, un Suisse et un Belgo-Suisse au casier judiciaire vierge, ont été condamnés à une peine de six mois de prison avec sursis. Ils ont dix jours pour faire appel.

On se souvient que le procès initial, prévu en mai, avait été reporté, le temps pour le Conseil constitutionnel de statuer sur le "délit de solidarité". En juillet, les "Sages" ont estimé qu'au nom du *principe de fraternité*, une aide désintéressée au *séjour* irrégulier ne saurait être passible de poursuites, l'aide à *l'entrée* restant cependant illégale. Les juges du tribunal correctionnel de GAP ont tenu à le rappeler de la manière la plus ferme. Ce jugement soulève l'indignation des militant·e·s et organisations qui œuvrent pour défendre les droits des personnes exilées.

21 décembre. Migrants mineurs : le Conseil constitutionnel saisi d'un recours sur les examens osseux. La Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a été soulevée par la défense d'un jeune Guinéen, Adama S., qui avait assuré avoir 15 ans à son arrivée en France

en 2016. Renvoyé vers le Conseil départemental de l'Ain, il avait refusé de se soumettre à des examens censés permettre de déterminer son âge. Un juge des enfants en avait déduit en 2017 qu'il n'était pas mineur et avait levé son placement auprès de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Le jeune homme avait fait appel en acceptant cette fois les tests osseux. En juillet, la cour d'appel de Lyon avait estimé son âge entre 20 et 30 ans et confirmé qu'il ne bénéficierait pas de l'ASE. Il avait formé un pourvoi en cassation.

À l'appui de ce pourvoi, qui a été examiné ce jour par la Cour de cassation, la défense a déposé une QPC visant l'article 388 du Code civil, qui encadre depuis 2016 le recours à ces examens radiologiques – souvent de la main ou du poignet – pour déterminer l'âge d'un jeune. Utilisés dans de nombreux pays européens pour déterminer l'âge des jeunes migrants lorsqu'un doute subsiste, ces tests de maturité osseuse sont très critiqués, notamment par les associations d'aide aux migrants et certains médecins et professionnels de la justice.

La Cour de cassation a transmis la QPC aux “Sages” qui devront dire sous trois mois si le recours à ces examens est conforme à la Constitution.

6. Du côté de l'État

La démission de Gérard Collomb, suivie de la nomination de Christophe Castaner au poste de ministre de l'Intérieur est un des événements de la période. La question était de savoir si ce changement de personne entraînerait un changement, si non de politique, au moins de communication sur cette partie importante de son champ de compétence, l'immigration. On a la réponse, la feuille de route du nouveau ministre lui enjoint de s'attaquer à deux problèmes : augmenter les expulsions et faire diminuer le nombre de demandeurs d'asile. C. Castaner s'est engagé à faire preuve de fermeté dans la poursuite de ces

deux objectifs, dont la portée politique n'échappera à personne : donner des gages aux électeurs de droite et d'extrême droite. Une déclaration d'Emmanuel Macron associant problèmes d'identité des Français et immigration va dans le même sens. La "droitisation" d'un régime politique se traduit toujours par un durcissement de sa politique d'immigration et plus largement à l'égard des étrangers.

2 octobre. Démission du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

Du passage de G. Collomb au ministère de l'intérieur du gouvernement Édouard Philippe, l'Histoire retiendra sans doute qu'il fut le ministre qui a mis toute son énergie, son acharnement même, à rédiger puis à faire voter une loi asile-immigration dont l'objectif principal était de réduire encore les droits des demandeurs d'asile et des autres migrants. Espère-t-il en tirer un bénéfice électoral dans sa bonne ville de Lyon ? C'est possible. Sa politique anti-réfugiés éloignera-t-elle de lui une part de l'électorat lyonnais ? C'est à souhaiter.

4 octobre. Budget 2019 : augmentation du financement de l'hébergement des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés rapporte le journal *Le Monde*.

Au total, le budget consacré à la mission « *Immigration, asile et intégration* » est chiffré à 1,58 milliard d'euros en 2019 (à périmètre constant), soit une hausse de 200 millions par rapport à 2018 (+ 14 %). L'État se fixe pour objectif d'héberger 86 % (quelle précision !) des demandeurs d'asile à l'horizon 2020, contre 50 % en 2018 (quel aveu !). Pour cela, diverses mesures sont prévues : 1 000 places créées en Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), 3 500 en hébergement d'urgence. Par ailleurs, le budget prévoit une hausse de plus de 40 % l'an prochain des crédits de l'intégration, à 395 millions d'euros, dont 52 millions pour la formation linguistique (doublement des cours de langue).

L'enjeu est également de réduire les délais d'instruction de la demande d'asile à 60 jours à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et à la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), qui a connu une longue grève au printemps. Côté effectifs, 25 postes supplémentaires sont prévus à l'OFII (Office français d'immigration et d'intégration), 10 à l'Ofpra et 122 à la CNDA.

Dans ses calculs l'État table en 2019 comme en 2020, sur « *une stabilité de la demande d'asile* » et sur « *une baisse de 10 % des demandeurs Dublin* ».

Enfin, du côté de la lutte contre l'immigration irrégulière, les CRA (Centres de rétention administrative) bénéficieront d'un plan d'investissement de 50 millions d'euros avec plus de 450 places supplémentaires prévues en 2018/2019. Une goutte d'eau.

Au passage, on aura remarqué que de l'aveu même des services de l'État, seulement un demandeur d'asile sur deux a été hébergé dans les structures dédiées, cette année.

16 octobre. Nomination de Christophe Castaner au poste de ministre de l'Intérieur après la démission de Gérard Collomb.

S'agissant de l'immigration, un des chantiers qui incombe toujours au ministre de l'Intérieur, C. Castaner devra mettre en œuvre la loi asile-immigration qui durcit les procédures concernant les demandeurs d'asile et multiplie les possibilités d'expulsion. Difficile de dire pour l'instant s'il inscrira son action dans le prolongement de celle de son prédécesseur ou s'il l'infléchira dans un sens ou dans un autre. Difficile de dire s'il accordera autant d'intérêt à l'asile, à l'immigration irrégulière, à l'intégration pour ne prendre que ces trois axes d'une politique de l'immigration.

À côté de cela, il devra aussi défendre et appliquer la politique de la France dans la difficile élaboration d'une politique commune de

l'immigration au sein de l'UE. Mais dans ce domaine, on sait que c'est E. Macron qui est à la manœuvre.

17 octobre. Un amendement à la loi de finance instaure un crédit d'impôt pour les citoyens qui accepteraient d'accueillir des réfugiés chez eux. L'amendement défendu par le député LREM Aurélien Taché a été adopté contre l'avis du gouvernement et du rapporteur de la loi, le député LREM Joël Giraud. Le texte prévoit l'instauration d'un crédit d'impôt à destination des particuliers qui accueillent un réfugié chez eux à hauteur de 5 € par nuit pour un montant maximum de 1 500 €. Il ne concernera que des réfugiés statutaires. Ces derniers devront être suivis par une association qui aura reçu un agrément de l'État.

« *On ne peut résumer une politique d'intégration aux outils mis en place par l'État* » commente A. Taché. « *La mobilisation des citoyens est nécessaire et doit être encouragée pour permettre le vivre-ensemble.* » Le député estime que le nombre de 3 000 à 5 000 foyers, un an après l'entrée en vigueur de la mesure, serait déjà un « *très bel objectif* ».

Cette mesure faisait partie des 72 propositions contenues dans le rapport d'A. Taché sur l'intégration. Elle n'avait pas été retenue par la majorité LREM des députés lors du vote de la loi asile-immigration. Présentée comme une initiative en faveur de l'intégration, la mesure est surtout destinée à pallier la carence de l'État en matière d'hébergement des réfugiés statutaires.

21 octobre. Christophe Castaner dévoile sa feuille de route : une « *politique ferme contre l'immigration irrégulière* ». Dans un long entretien au JDD, le nouveau ministre de l'Intérieur dresse sa feuille de route en reprenant les chantiers clé ouverts par Gérard Collomb : contrôles migratoires, conditions de travail des policiers, violence dans les quartiers.

Sur la question migratoire, C. Castaner se dit « inquiet » de la situation à la frontière espagnole depuis quelques mois. Il va nommer un « *coordonnateur sécurité* », qui sera un haut fonctionnaire, pour « *mieux organiser les contrôles et le dialogue avec les autorités espagnoles* ». Sa préoccupation principale concerne l'immigration irrégulière. Selon lui, depuis le début de l'année, « *on a recensé en Espagne 48 000 entrées irrégulières en provenance du Maroc, soit une augmentation de 155 % !* » et « *les non-admissions à la frontière franco-espagnole ont augmenté de près de 60 % dans les Pyrénées-Atlantiques par rapport à l'an passé* ». Par ailleurs, « *Un tiers des demandeurs d'asile en France ont été déboutés dans un autre pays d'Europe, c'est inadmissible. Nous n'avons pas vocation à être une "instance d'appel" des déboutés de l'Allemagne ou de l'Italie* ».

Enfin, le ministre se soucie des tensions avec l'Italie. Dans cette chronique, ce point est développé dans la partie suivante sur l'Europe. Matteo Salvini a envoyé hier des policiers patrouiller à la frontière française afin d'empêcher les refoulements de migrants, au lendemain de la reconduite de trois clandestins, qualifiée de normale par la France. C. Castaner considère que « *Dans la plupart des zones frontalières, la coopération avec la police italienne se passe bien. Je comprends qu'il y a un besoin de renforcer cette coopération dans la région de Bardonnèche. Ne comptez pas sur moi pour ajouter de la polémique à la polémique.* » Il doit rencontrer dans « *les tout prochains jours* » ses homologues européens, dont le ministre italien de l'Intérieur M. Salvini, leader, rappelons-le, du parti d'extrême droite La Ligue du Nord.

12 novembre. Christophe Castaner s'inquiète de « *mouvements migratoires forts sur les Pyrénées* ». Depuis le Centre de coopération franco-espagnole policière et douanière (CCPD) du Perthus, dans les Pyrénées-Orientales, et avant de se rendre dans la capitale espagnole pour y rencontrer son homologue, le ministre de l'Intérieur a déclaré « *Il y a*

des mouvements migratoires forts sur les Pyrénées, une montée en puissance sur les Pyrénées-Orientales. Ce qui est essentiel, c'est de travailler collectivement. Il y a ici une grande coopération des services espagnols et français. »

L'Espagne est devenue la nouvelle porte d'entrée de l'Europe pour les migrants. D'après le ministre, « *l'Espagne a vu augmenter ses entrées de 150 %* ».

« *L'enjeu pour la France est triple : travailler avec les pays d'origine des migrants, travailler avec les pays de transit dont le Maroc, et travailler sur la frontière européenne qu'il faut renforcer* », a-t-il précisé. Annonçant « *des effectifs renforcés* », le ministre a indiqué qu'il envisageait « *la nomination d'un coordonnateur sur les Pyrénées* ».

10 décembre. Dans sa réponse télévisée aux revendications des Gilets jaunes, E. Macron évoque subrepticement l'immigration en la liant à « l'identité profonde » de la nation. Le 10 décembre à 20 heures, le Président de la République déclarait qu'il avait entendu le message des Français porté par les Gilets jaunes (GJ) et présentait les mesures supposées répondre à ces attentes. À la fin de l'exposé de ces mesures le Président a glissé : « *Je veux aussi que nous mettions la nation en accord avec elle-même sur ce qui est son identité profonde. Que nous abordions la question de l'immigration. Il nous faut l'affronter.* » Surprise ! Si ici où là le thème de l'immigration avait été avancé par certains GJ, il n'était pas dans le peloton de tête des revendications du mouvement au niveau national. Pourquoi, alors, E. Macron a-t-il introduit ce thème comme s'il appartenait au catalogue des revendications portées par le mouvement des GJ ? Pourquoi en avoir fait cette présentation dans laquelle identité de la nation (i.e. identité nationale) et immigration étaient rapprochées dans l'énoncé d'un même problème ? Deux interprétations. D'abord on peut y voir une façon

sournoise de signaler à l'opinion que le mouvement des GJ est aussi porteur de préoccupations qui sont celles de la droite et de l'extrême droite : le danger que représente l'immigration pour l'identité nationale. Mais on peut y voir aussi une tentative du Président d'envoyer un signal aux courants les plus droitiers d'un mouvement marqué par son hétérogénéité. Les deux interprétations ne sont pas incompatibles.

14 décembre. Polémique sur la création d'un fichier national qui recense les jeunes migrants. Pour aider les départements à instruire les demandes de jeunes étrangers qui se déclarent mineurs, le gouvernement s'apprête à créer un fichier national qui les recense. Ce fichier a été créé par la loi asile-immigration du 10 septembre 2018 pour améliorer la gestion des Mineurs non accompagnés, et surtout, soutenait le texte, pour lutter contre le "nomadisme" de certains migrants, qui, en l'absence de procédure centralisée, peuvent déposer plusieurs demandes de protection dans différents départements pour accélérer leur prise en charge, ou maximiser leurs chances d'être reconnus mineurs. En cas de doute, un conseil départemental pourra désormais saisir l'administration, qui vérifiera le statut du jeune sur ce fichier national.

Baptisé « *Appui à l'évaluation de la minorité* » (AEM), ce fichier pourra recueillir les informations nécessaires à l'identification du demandeur : empreintes digitales, photo d'identité, état civil, nationalité, commune de rattachement, coordonnées, dates et conditions d'entrée en France, Conseil départemental de rattachement... En tout, une grosse dizaine de critères d'identification figurent dans le projet de décret. Seuls les agents préfectoraux et ceux des services centraux du ministère de l'Intérieur auront accès à ces données, sur demande express d'un service départemental. Ce texte préparatoire est actuellement entre les mains de la Cnil et passera ensuite par le Conseil d'État.

L'Assemblée des départements de France (ADF) salue un texte demandé de longue date. Les associations d'aide aux mineurs étrangers, quant à elles, dénoncent un « *fichage d'enfants* ». Elles réproouvent l'inscription des jeunes sur ce fichier « *dès leur demande* ». Cela « *peut méconnaître leur droit à un recours effectif en cas de refus* », dit Pierre Henry de France Terre d'Asile. Les associations craignent aussi que ce fichier permette aux services préfectoraux d'identifier et de localiser les jeunes déclarés majeurs par les conseils départementaux.

La *Cimade*, le *GISTI*, *Infomie*, l'*Unicef* ont décidé de boycotter la réunion sur le projet de décret relatif au fichier des mineur·e·s isolé·e·s, organisée le 17 décembre par le cabinet du ministre de l'Intérieur. Ils en ont informé la Directrice-adjointe du Cabinet dans une lettre intitulée « *Fichage des mineur·e·s isolé·e·s : il n'y a rien à discuter* ».

7. En Europe et au-delà.

C'est peu dire que la politique migratoire de l'UE est illisible et ne fonctionne pas. Dans cette période de fin d'année 2018, la démonstration en a été faite de manière très concrète par les tribulations de l'*Aquarius* en Méditerranée et par les tribulations de nos gendarmes à la frontière franco-italienne. Dans le premier cas, le navire humanitaire a perdu son immatriculation (supposément sous la pression de l'Italie à l'égard de l'armateur panaméen) et aucun armateur Européen ne s'est proposé de lui en accorder une, ce qui après tout est peut-être l'expression d'une politique commune. Dans le deuxième cas, les incidents à la frontière franco-italienne seraient risibles si n'étaient en cause les méthodes des gendarmes français pour se débarrasser des migrants, dont des mineurs, en les "jetant" nuitamment de l'autre côté de la frontière.

Enfin à une autre échelle, le Pacte mondial sur les migrations des Nations unies a été approuvé à Marrakech. Dépourvu de valeur contraignante et

non signé par les États-Unis et d'autres états souverainistes, en majorité Européens, on peut douter de l'effectivité des principes et pratiques recommandées par le texte.

6 octobre. Des dizaines de milliers de manifestants dans toute l'Europe pour soutenir l'*Aquarius* et le secours aux migrants.

L'*Aquarius*, dernier navire à faire du sauvetage de migrants au large des côtes libyennes pour le compte de deux ONG (*SOS Méditerranée* et *Médecins sans frontières*) est à quai dans le port de Marseille depuis le 4 octobre. Le Panama va sans doute lui retirer son pavillon à la suite de pressions italiennes. Sans pavillon le navire humanitaire ne peut pas naviguer.

Fin septembre, une pétition « *Sauvons l'Aquarius et le sauvetage en mer* » a été lancée par *SOS Méditerranée*, appelant « *les États en Europe à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à l'Aquarius de repartir au plus vite. En faisant pression sur Panama, en offrant un pavillon européen ou en faisant en sorte qu'il puisse obtenir le pavillon d'un autre pays* ».

Le 3 octobre, l'ONG *SOS Méditerranée* a appelé les citoyens à former une « *vague orange* » lors d'une journée de soutien à l'*Aquarius* le 6 octobre en France et en Europe.

C'est donc aujourd'hui que ces rassemblements ont eu lieu dans plus de 60 villes françaises et européennes. La mobilisation a été la plus forte à Marseille, siège de l'association *SOS Méditerranée*, avec entre 3 500 (police) et 10 000 (organisateurs) personnes réunies sur le Vieux-Port. La veille, une vingtaine de militants identitaires ont envahi les locaux de l'ONG et déployé une banderole l'accusant d'être « *complice du trafic d'êtres humains* ».

Depuis quatre ans, plus de 15 000 personnes sont mortes noyées en Méditerranée en tentant la traversée sur des embarcations de fortune. En

deux ans et demi, *SOS Méditerranée* dit avoir secouru 29 523 personnes dont 23 % sont des mineurs.

9 octobre. Dix-sept réfugiés de l'Aquarius, que la France s'était engagée à accueillir au nom de la solidarité européenne, sont arrivés à Paris. Arrivés dans la matinée à l'aéroport de Roissy par avion de ligne, les réfugiés ont été accueillis par des agents de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Le groupe compte 11 Libyens (soit trois familles), 4 Pakistanais, un Soudanais et un Ivoirien. Ils ont été "sélectionnés" par des agents de l'Ofpra diligentés à Malte la semaine dernière pour s'assurer que ces réfugiés correspondaient bien aux critères de l'asile. Admis et transportés sur le territoire français, ils seront redirigés vers l'Aube, la Haute-Marne et les Vosges a-t-on indiqué à la Direction générale des étrangers en France (DGEF) qui organisait le retour.

11 octobre. Des gendarmes français franchissent la frontière italienne dans le cadre d'une reconduite de migrants en Italie, sans en prévenir la police italienne. *« L'incident est survenu dans le cadre d'une mission de reconduite à la frontière de personnes étrangères en situation irrégulière »,* a indiqué la préfète des Hautes-Alpes Cécile Bigot-Dekeyzer. *« Un véhicule de la gendarmerie a franchi la frontière sans avertir la police italienne [...] C'est une erreur d'être passé en territoire italien sans autorisation de la police italienne. Les gendarmes n'avaient pas vocation à entrer sur le territoire italien »,* a-t-elle reconnu. *« Une enquête conjointe de l'inspection générale de la gendarmerie nationale et de l'inspection générale de la police nationale a été demandée pour que les circonstances de l'intervention des gendarmes soient éclaircies »,* a encore précisé C. Bigot-Dekeyzer, pour conclure que les gendarmes à l'origine de cet incident *« n'étaient arrivés dans le département des Hautes-Alpes que depuis quelques jours et ne connaissaient pas bien le terrain ».*

Non, ça n'est pas un sketch de Coluche ni un remake du *Gendarme de Saint-Tropez* mais la pitoyable réalité des pratiques de nos forces de l'ordre aux frontières qui se débarrassent nuitamment des migrants comme on abandonne des animaux sur le bas-côté de la route. Et en commettant le délit pour lequel ils pourchassent les migrants : le franchissement illégal de frontière.

Le ministre de l'Intérieur italien Matteo Salvini a réagi dès le lendemain : « *Ils parlent d'incident ? Macron qui se dit bon et généreux débarque de nuit des migrants en Italie ? Nous prétendons obtenir des réponses, rapides et sans équivoque de la part de Paris* ».

20 octobre. Migrants ramenés en Italie par la France : Salvini envoie des policiers à la frontière franco-italienne. Le ministère italien de l'Intérieur, Matteo Salvini (extrême droite, rappelons-le), annonce l'envoi de policiers italiens pour patrouiller à la frontière française afin d'empêcher les refoulements de migrants, après s'être insurgé contre un incident survenu le 11 octobre à Clavière, épisode pourtant qualifié de normal par la France. M. Salvini avait diffusé le soir-même une vidéo filmée par un habitant de Clavière, agrémentée d'une musique dramatique, montrant la voiture de la police française déposer les migrants côté italien et repartir vers la France. « *Instrumentalisation politique* », s'était insurgé Emmanuel Macron.

Pour tenter de désamorcer le conflit, les autorités françaises ont proposé dans la soirée de tenir « *dans les meilleurs délais* » une rencontre « *pour améliorer la coopération entre les services* » chargés de la surveillance de la frontière franco-italienne. Cette réunion serait organisée au niveau préfectoral, a indiqué la préfecture des Hautes-Alpes dans un communiqué.

24 octobre. La préfecture des Hautes-Alpes réfute avoir refoulé des migrants mineurs vers l'Italie. « *La France a cherché à rendre à l'Italie*

aussi des immigrés mineurs : cela s'est passé le 18 octobre après 22H30, mais nous avons bloqué la procédure », avait annoncé en début de semaine le ministre d'extrême droite Matteo Salvini sur les réseaux sociaux.

La préfecture des Hautes-Alpes a rappelé dans un communiqué que les mineurs non accompagnés, qui figurent sur des listes communiquées par la France aux autorités italiennes, sont « *systématiquement confiés aux structures départementales d'accueil pour mineurs et non remis aux autorités italiennes* ». « *C'était le cas le 18 octobre pour deux mineurs* », a-t-elle ajouté, en précisant que ces deux migrants n'avaient pas été renvoyés à la frontière entre Montgenèvre (France) et Clavière (Italie), comme l'a affirmé M. Salvini, mais « *confiés aux structures du conseil départemental des Hautes-Alpes pour mise à l'abri* ». Qui croire ?

28 octobre. Le Pays basque, nouvelle route des migrants vers l'Europe. L'immigration maghrébine et subsaharienne emprunte massivement la voie marocaine pour passer en Espagne puis en France, le plus souvent dans l'espoir d'atteindre d'autres pays plus au nord, l'Angleterre ou l'Allemagne en particulier. Depuis le début de l'année, plus de 6 000 personnes ont été refoulées à la frontière avec l'Espagne entre Irun et Hendaye par les services français selon le ministère de l'intérieur, un total en augmentation de 60 % par rapport à 2017, et quatre réseaux de passeurs ont été démantelés. Mais selon le délégué départemental du syndicat policier Unité SGP-FO, qui réclame des renforts, « *Bien sûr, il y a des contrôles, mais ce n'est pas étanche. Il est très facile de passer et on ne risque pas grand-chose à essayer.* »

Entre 80 et 100 migrants transitent chaque jour par Bayonne selon la mairie. La quasi-totalité sont des francophones subsahariens. Le phénomène n'est pas nouveau. Mais il s'est accentué ces derniers jours. « *La plupart ne font que passer* », constate la porte-parole d'*Etorkinekin*,

un collectif soutenant les migrants au Pays basque. D'ailleurs, les migrants se rassemblent Place des Basques, sur le site de la gare routière, le temps de se reposer et de trouver une place dans un bus "Macron" (Ironie du sort !), les lignes longue distance vers Paris. Un important élan de solidarité des Bayonnais s'est développé Place des Basques, des repas chauds sont servis, des vêtements distribués, des conseils prodigués. Une association, *Diakité*, a été créée et la démarche citoyenne est désormais soutenue par la municipalité. « *C'est une situation d'urgence humanitaire* », estime Jean-René Etchegaray, maire UDI de Bayonne et président de la Communauté d'agglomération. Après avoir commencé à fournir des repas, la collectivité locale s'apprête à mettre un local chauffé à la disposition de ceux qui attendent un car. La gare routière sera déplacée à côté de ce site. Des places d'hébergement vont également être proposées aux femmes et aux enfants par une association déjà impliquée dans l'accueil des sans-abri.

2 novembre. L'Aquarius obtient une « immatriculation provisoire » du Liberia. L'association *SOS Méditerranée* a annoncé l'obtention par l'Aquarius d'une « *immatriculation provisoire* » du Liberia, qui ne permet cependant pas au navire bloqué à Marseille depuis le retrait de son pavillon par le Panama, de reprendre la mer. L'immatriculation accordée par le Liberia permet notamment de régler des « *questions d'assurance* », a précisé à l'AFP une porte-parole de l'association. *SOS Méditerranée* est « *toujours à la recherche d'une solution pérenne qui permettrait à l'Aquarius de reprendre sa mission vitale en Méditerranée* », c'est-à-dire un nouveau pavillon.

De leur côté, l'*Agence des nations unies pour les réfugiés* (UNHCR) et l'*Organisation internationale pour les migrations* (OIM) lancent un cri d'alarme sur l'augmentation historique du taux de mortalité en Méditerranée centrale : 1 personne sur 8 ayant tenté de faire la traversée a trouvé la mort en septembre.

20 novembre. La justice italienne demande la mise sous séquestre à Marseille de l'*Aquarius*. L'ONG *Médecins sans frontières* (MSF) annonce dans un communiqué que cette demande de la justice italienne concerne les vêtements des migrants, restes alimentaires et déchets sanitaires considérés comme des déchets potentiellement toxiques et dangereux que MSF aurait transporté et fait traiter comme des déchets classiques. Depuis 1996, début de sa campagne de sauvetages en Méditerranée, 24 tonnes de ces déchets auraient été transportés par l'*Aquarius*. Une enquête coordonnée par le parquet de Catane en Sicile est en cours. Des comptes bancaires en Italie de MSF ont également été placés sous séquestre.

« Toutes nos opérations au port, y compris la gestion des déchets, ont toujours suivi des procédures standard. Les autorités compétentes n'ont pas contesté ces procédures ni identifié de risque pour la santé publique depuis que nous avons lancé nos activités en mer », a réagi MSF dans un communiqué. *« Le seul crime que nous voyons aujourd'hui en Méditerranée est le démantèlement total du système de recherches et de secours »,* a dénoncé dans le communiqué le directeur général de MSF en Italie, en évoquant *« deux années de campagnes diffamatoires »* contre les ONG.

Avec MSF et *SOS Méditerranée*, nous dénonçons cette nouvelle offensive dans la série d'attaques qui visent à criminaliser l'aide humanitaire en mer et à bloquer l'*Aquarius* au port.

10 décembre. Le Pacte mondial sur les migrations des Nations unies est approuvé à Marrakech. Le texte déjà adopté en juillet par l'ensemble des membres de l'ONU, à l'exception des États-Unis, s'intitule *« Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »*. Il se veut porteur d'une série de valeurs, par ailleurs déjà invoquées dans la Constitution française ou encore dans la Déclaration universelle des

droits de l'Homme. Il pose le constat d'un phénomène migratoire devenu inéluctable et énumère une série de principes aptes à en faire un phénomène positif, c'est-à-dire à « *créer des conditions favorables qui permettent à tous les migrants d'enrichir nos sociétés grâce à leurs capacités humaines, économiques et sociales* ».

Plus concrètement et de manière très résumée par la Cimade :

Dix principes sont posés dans le pacte : la souveraineté nationale, la coopération internationale, la prise en compte du genre, le développement durable ou encore les droits humains. Plus concrètement, 23 objectifs sont fixés qui sont des rappels d'engagements internationaux ou régionaux déjà pris : donner accès aux services de bases aux personnes étrangères, rendre accessible les filières de migrations régulières, lutter contre les facteurs de vulnérabilités, lutter contre la traite des êtres humains, n'avoir recours à l'enfermement qu'en dernier recours, donner accès à un interprète, etc.

En parallèle certains thèmes sont mis en avant : les phénomènes migratoires pourraient être mieux étudiés afin de mieux les comprendre (objectif 1). Les changements climatiques et les catastrophes naturelles, vues comme un facteur négatif de départ, sont pris en compte (objectif 2). Pour la première fois, les États s'engagent « à identifier les personnes décédées ou disparus et à faciliter les échanges avec leurs familles » (objectif 8), premier pas vers le respect du droit des familles et des proches à savoir et à faire leur deuil.

Le pacte pose des lignes directrices pour les signataires, mais n'a pas de valeur contraignante : tout dépendra donc de la volonté des États de mettre en œuvre ou non les orientations choisies.

Les États-Unis, l'Australie, Israël, la Hongrie, la République tchèque, la Pologne, l'Autriche, la Bulgarie, et la Slovaquie n'ont pas signé le pacte, estimant qu'il porte atteinte à leur souveraineté. La fracture européenne sur la question migratoire s'est manifestée une fois de plus à cette occasion.

En France, Marine Le Pen a pointé « *une nouvelle étape dans la submersion organisée de notre pays* ». Dans les rangs de la droite, Éric Ciotti, le député LR des Alpes-Maritimes, a publié une tribune contre ce texte, dans Le Figaro du 30 novembre, dans laquelle il s'indigne contre un « *droit à l'immigration opposable* », estimant que ce pacte pourrait servir de référence en matière de politique migratoire des États.

Mais d'autres voix se font entendre comme celle du *Forum social mondial migrations* (FSMM). Réuni à Mexico du 2 au 4 novembre 2018 le Forum s'est saisi de l'analyse du Pacte. Les participants se sont dits conscients de la nécessité qu'il existe un cadre international proposant des outils de protection des droits des migrant-e-s et de renforcement de la liberté de circulation. Mais ils estiment aussi, au vu des lignes directrices du Pacte dans sa version actuelle, qu'il ne propose aucune voie permettant de résister aux évolutions inquiétantes des discours et pratiques politiques d'hyper fermeture à la migration.